

# CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Communauté Territoriale Sud Luberon

La Tour d'Aigues

Cadenet

Mirabeau



## ENTRE

- **La communauté Territoriale Sud Luberon**

Représentée par son Président Robert TCHOBDRÉNOVITCH, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 15 juin 2023,

Ci-après désignée par « COTELUB »

- **La commune de La Tour d'Aigues**

Représentée par son Maire François Xavier SPENGLER autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 22 juin 2023,

Ci-après désignée par « la commune de La Tour d'Aigues »

- **La commune de Cadenet**

Représentée par son Maire Jean-Marc BRABANT autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 19 juin 2023,

Ci-après désignée par « la commune de Cadenet »

- **La commune de Mirabeau**

Représentée par son Maire Robert TCHOBDRÉNOVITCH autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 12 juin 2023 ;

Ci-après désignée par « la commune de Mirabeau » ;

## ET

### **Le Département de Vaucluse**

Représenté par sa Présidente, Mme Dominique SANTONI, autorisée à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 24 mars 2023,

## ET

### **L'État,**

Représenté par la Préfète du Département de Vaucluse, Mme Violaine DEMARET,

Ci-après désigné par « l'État » ;

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Table des matières

Préambule .....	5
Article 1 - Objet de la convention cadre.....	5
1.1 Présentation du territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon.....	6
1.2 Eléments de diagnostic du territoire .....	8
1.3 Les principaux plans et programmes existants qui fixent les objectifs des politiques publiques .....	13
1.4 Présentation des trois communes Petites Villes de demain .....	13
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	19
2.1 Le projet de territoire .....	19
2.2 Les enjeux de revitalisation des communes Petites Villes de demain .....	28
Article 3 – Les orientations stratégiques .....	33
3.1 AXE 1 – Vie Quotidienne : Garantir aux habitants un cadre de vie et des services de qualité .....	34
3.2 AXE 2 – Mobilité : Structurer une offre de transport adaptée aux besoins du territoire .....	35
3.3 AXE 3 – Environnement : Mettre en œuvre la politique de transition écologique et poursuivre les actions en cours.....	35
3.4 AXE 4 – Tourisme/coloration : Mettre en valeur les hauts-lieux du territoire pour les touristes et les habitants de COTELUB.....	36
Article 4 – Le plan d’actions.....	36
4.1 Les actions .....	37
4.2. Programme d’actions .....	44
Article 5 – Modalités d’accompagnement en ingénierie .....	48
Article 6 - Engagements des partenaires.....	50
6.1. Dispositions générales concernant les financements .....	50
6.2. Le territoire signataire .....	50
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics .....	50
6.4 Engagements de la Région .....	51
6.5 Engagements du Département .....	52
6.6 Engagements des autres opérateurs publics .....	52
6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques .....	52
6.8 Maquette financière .....	52
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain .....	53

Article 8 - Suivi et évaluation du programme.....	54
Article 9 - Résultats attendus du programme .....	54
Article 10 – Utilisation des logos .....	58
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	58
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme .....	58
Article 13 - Résiliation du programme.....	59
Article 14 – Traitement des litiges.....	59
Liste des annexes.....	61
Annexe 1 – <i>Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) (21 janvier 2022)</i>	
Annexe 2 – <i>Projet de Territoire (2022)</i>	
Annexe 3 – <i>Les secteurs d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)</i>	
Annexe 4 – <i>Maquette financière</i>	
Annexe 5 – <i>Fiches actions</i>	
Annexe 6 – <i>Diagnostic problématisé « accompagnement à l'élaboration d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions »</i>	
Annexe 7 – <i>Rapport final « accompagnement à l'élaboration d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions »</i>	
Annexe 8 – <i>Schéma des plans d'actions et échéanciers</i>	

## Préambule

---

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leurs statuts de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Le programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme. En tout, près de 3 milliards d'euros sur six ans viendront aider plus de 1 600 communes françaises à être plus attractives et améliorer leur cadre de vie.

L'enjeu de la cohésion des territoires est particulièrement fort dans le département de Vaucluse pour différentes raisons structurelles. D'une surface de 3 567 km<sup>2</sup>, soit 11% de la surface régionale, le Vaucluse est le plus petit département de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Tout d'abord, le Vaucluse est un département particulièrement servi en contrastes concernant les situations socio-spatiales (les densités, les structures de peuplement, la géographie de ce territoire, ...) entraînant une diversité à la fois géographique, naturelle, culturelle et allant du très urbain au très rural.

Le Vaucluse est ensuite un département fragile au plan social et environnemental. Ces indicateurs de fragilité sociale, avec notamment un taux de pauvreté le plus élevé de la région PACA, démontrent l'importance de concilier la recherche de la cohésion territoriale avec celle de l'accompagnement social. Enfin, la position inter-régionale du Vaucluse est sans équivalent en France. Le paradoxe du Vaucluse est d'être à la fois un département de confins, sur son flanc est, et un département « rotule » entre Rhône moyen, Provence et Languedoc. Les flux et les interdépendances, les réseaux font du lien. Les territoires vauclusiens doivent pouvoir s'inscrire dans ce fonctionnement.

Pour répondre aux objectifs de retrouver une attractivité de son territoire, de construire une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) et des polarités au regard des autres collectivités avoisinantes, 15 communes et 9 Intercommunalités ont ainsi pu bénéficier du dispositif PVD, à savoir : Bollène (CC Rhône Lez de Provence), Valréas (CC Enclave des Papes Pays de Grignan), Vaison-la-Romaine (CC Pays de Vaison Ventoux), Sault (CC Ventoux Sud), Malaucène/ Mazan/ Aubignan (CC Ventoux Comtat Venaissin), Monteux/ Sorgues/ Pernes-lesFontaines (CA Sorgues du Comtat) , Apt (CC Pays d'Apt Luberon) , L'Isle-sur-la-Sorgue (CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) et La Tour d'Aigues/ Mirabeau/ Cadenet (CC Communauté Territoriale Sud Luberon).

La lecture des enjeux des territoires de chaque collectivité lauréate du programme permettra de construire une stratégie de développement sur plusieurs années. C'est en ce sens qu'un réel projet de territoire est à construire afin d'avoir une vision transversale sur les enjeux à mener et la dynamique à impulser.

---

## Article 1 - Objet de la convention cadre

---

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues et leur intercommunalité, la Communauté Territoriale Sud Luberon, ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 22 juin 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

**La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.**

## 1.1 Présentation du territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon

La Communauté Territoriale Sud Luberon est née en 2000 sous le nom de Communauté de Communes Luberon Durance et renommée COTELUB en 2013. Les communes de Cadenet et de Cucuron, appartenant précédemment à la Communauté de Communes des Portes du Luberon, rejoignent COTELUB dans le cadre de la loi NOTRe, le 1er janvier 2017. Dès lors, le territoire de 368 km<sup>2</sup> accueille 25 500 habitants répartis sur 16 communes.

Située au Sud-Est du département du Vaucluse et en région PACA, COTELUB est à la confluence de trois autres départements (Bouches du Rhône, Var, et Alpes de Haute Provence) et à proximité de grandes métropoles (Grand Avignon, Aix-Marseille-Provence). Le territoire est bordé au Nord par le massif du Luberon, et se caractérise par une topographie escarpée, peu peuplé, boisé et par la présence d'un nombre important de cours d'eau dont la Durance qui rend la plaine fertile.

Entre tradition, modernité et ruralité, le territoire se situe au croisement de plusieurs dynamiques entre arrière-pays provençal et les pôles d'attractivité. Caractérisé comme à la fois rural et semi urbain, le Sud Luberon est un territoire contrasté : certaines communes se comportent en quelque sorte comme une troisième couronne de la deuxième agglomération de France. A contrario, de nombreux villages conservent leur caractère rural, agricole avec une forte dispersion de l'habitat lié à son histoire.

Malgré son hétérogénéité, ses paysages variés, COTELUB recherche une cohérence, une coopération et une équité territoriale où chaque commune a un rôle à jouer dans l'armature territoriale : Le Sud Luberon met ainsi en avant son art de vivre, son terroir, son patrimoine et ses villages typiquement provençaux qu'il convient de préserver, respecter, valoriser tout en poursuivant une dynamique tournée vers l'avenir.



\* Etude INSEE 2018

C'est dans ce contexte que trois communes et leur intercommunalité ont souhaité répondre au dispositif « Petites Villes de demain » : la Tour d'Aigues avec 4 333 habitants, Mirabeau avec 1 324 habitants et Cadenet avec 4 192 habitants.

Par ce dispositif, certes trois communes participent de fait à dessiner l'armature territoriale, mais c'est un projet de territoire qui s'applique où chaque commune (aussi petite qu'elle soit) par son identité, son caractère, ses ambitions, s'inscrit et participe à la vitalité du territoire.

Le Projet de Territoire traduit ainsi quatre orientations :

- **Orientation 1 – La préservation de services de proximité de qualité**
  - Accompagner la jeunesse vers l'autonomie et accueillir la petite enfance
  - Proposer une offre culturelle, sportive et de loisir ouverte à tous
  - Garantir une offre de logement adaptée à une démographie maîtrisée
- **Orientation 2 – Une attractivité économique et touristique de terroir**
  - Valoriser les activités de pleine nature
  - Aménager les sites touristiques d'exception
  - Se positionner au sein des grands schémas vélos en valorisant les itinéraires cyclables existants
  - Promouvoir l'identité du territoire par sa qualité du paysage urbain
  - Soutenir l'agriculture vertueuse, les débouchés locaux de l'agriculture, l'excellence alimentaire et gastronomique, les circuits courts
  - Développer les entreprises du commerce et de l'artisanat, optimiser les zones d'activités, revitaliser les centres bourgs en soutenant le commerce de proximité
- **Orientation 3 – Un aménagement équilibré et respectueux de l'environnement**
  - Déployer une connectivité sur tout le territoire
  - Promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle
  - Mener une gestion de l'eau
- **Orientation 4 – Une transition écologique volontaire et innovante**
  - Valoriser les déchets
  - Améliorer la performance énergétique des bâtiments
  - Expérimenter les nouvelles énergies

**Le Programme Petites Villes de demain traduit ainsi une stratégie collective dont la démarche menée à l'échelle des 3 communes doit faire écho sur l'ensemble des communes de COTELUB, ambition portée également via le Schéma de Cohérence Territoriale en cours de révision.**

## 1.2 Eléments de diagnostic du territoire

### COMPOSITION DE LA POPULATION

#### ***Une forte dynamique démographique due à un solde positif migratoire***

La population du Sud Luberon a connu une forte croissance de la fin des années 1960 à aujourd'hui, avec une augmentation de plus de 14 170 habitants en cinquante ans, passant d'un peu moins de 11 000 habitants en 1968 à un peu plus de 25 100 en 2018. Néanmoins, depuis 2013, 4 communes sur les 16 qui composent le territoire du Sud Luberon, ont connu une croissance démographique négative (Vitrolles-en-Luberon, Ansouis, Saint-Martin-de-la-Brasque, Cucuron). Ainsi deux dynamiques territoriales sont mises en évidences :

- Le nord et l'ouest du territoire qui connaît un ralentissement démographique et se rapproche des tendances vauclusiennes ;
- Le sud et l'est qui s'inscrivent dans la dynamique du nord Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille.

La Tour d'Aigues et Cadenet, communes les plus peuplées du territoire avec respectivement 4 333 habitants et 4 192 habitants en 2018, restent attractives pour les familles ainsi que Mirabeau qui a connu une forte augmentation de 1,78% de 2013 à 2018.

#### ***Une population jeune et active, 30-60 ans, représentant 40% de la population***

La population du territoire est dominée par une population active, en âge de travailler, ce qui a un impact sur la circulation au sein du territoire vers les pôles d'emploi. Par ailleurs, le territoire connaît à l'instar des références nationales, un vieillissement de la population. Néanmoins, le territoire reste caractérisé par un profil bien particulier de ménages composés de familles avec enfants qui sont attirés par un cadre de vie et la proximité des bassins d'activité économique. Ces ménages représentant ainsi 28% de couples avec enfants, soit 3 à 4 points de plus qu'en Région ou au Département. Sur La Tour d'Aigues et Cadenet, l'indice jeunesse indique un équilibre entre la population âgée de +75ans et celle âgée de -20ans, alors que sur Mirabeau, l'indice jeunesse évoque une part plus importante des -20ans.

#### ***Une part de diplômés de l'enseignement supérieur plus importante qu'ailleurs***

La part de la population diplômée de l'enseignement supérieur (Bac +2 min) est dominante dans le Sud Luberon. Elle dépasse de 8 points la moyenne départementale et en constante augmentation notamment au bénéfice, en premier lieu, des diplômés de l'enseignement supérieur de +3,8 points entre 2008 et 2018. Ces actifs travaillent pour la majeure partie sur Aix, Pertuis mais surtout à Iter/Cadarache.

#### ***Un revenu disponible médian par unité de consommation élevé***

Les ménages possèdent un revenu disponible médian par unité de consommation égal à 22 480€, soit 1 873€/mois ce qui est nettement supérieur à celui observé à l'échelle départementale (19 880€), régionale (31 350€) ou encore nationale (21 730€). Au regard de ce constat, les résultats montrent un impact sur le montant du panier moyen de consommation, ce qui est bénéfique pour le commerce local, mais également un impact non négligeable sur l'augmentation du prix de l'immobilier. Le territoire présente également des ménages plus modestes ou à faible revenu qui ne parviennent plus à se positionner sur les prix du marché du logement. Ce décalage est un élément révélateur des inégalités de revenus et interroge sur la capacité du territoire à répondre aux besoins de l'ensemble de la population en terme de logement notamment.

## ANALYSE DU LOGEMENT

### ***Un habitat représenté par la maison individuelle de grande surface***

L'offre de logement se compose d'une présence importante de la maison individuelle et des grands logements : 84% des logements sont des maisons (contre 40% à l'échelle régionale) ; 40% des résidences principales comptent 5 pièces et plus (soit 6 points de plus que la moyenne vauclusienne et 18 points de plus que la moyenne régionale). Cette typologie de logements est à relier avec les caractéristiques du territoire, dont le profil est plutôt rural et périurbain. En effet, cette typologie de logement appelée bastides, est issue pour partie de l'héritage agricole du territoire : l'installation de Vaudois, un peuple des champs, ouvriers agricoles, proche de la nature, par les seigneurs d'alors au lendemain de la famine et de la peste de la première moitié du XVe siècle afin de repeupler les terres de la Provence.

A ce jour, le peu de diversité de logements, et plus particulièrement le manque de petits logements, interroge sur la capacité du territoire à répondre aux besoins des ménages sur l'ensemble du parcours résidentiel, notamment dans un contexte de desserrement des ménages et en lien avec le vieillissement de la population. Cette tendance se poursuit par ailleurs avec une dynamique de construction autour de la maison individuelle.

### ***Un marché immobilier tendu***

Les maisons anciennes concurrencent certains segments des maisons neuves, avec un prix médian autour de 255 000€ en 2020, soit un prix du marché supérieur à la tendance départementale. L'analyse des capacités d'achat, croisée avec les prix immobiliers, met en évidence deux marchés différents avec des possibilités d'acquisition plus élevées pour les appartements, notamment dans l'ancien, que pour les maisons. En 2018, seul un tiers des ménages peuvent aisément trouver un bien. A ce jour, au regard de l'inflation impactant durement les prix de l'immobilier, les ménages rencontrent de réelles difficultés d'achat. Concernant le parc social, 2/3 sont concentrés à Cadenet et la Tour d'Aigues. L'offre sociale commence néanmoins à se développer dans d'autres communes depuis 2019-2018 telles que Cucuron, Sannes ou Mirabeau.

### ***Une part importante de résidences secondaires avec un faible taux de vacance***

Le territoire Sud Luberon comptait un peu plus de 1 630 résidences secondaires en 2018, soit un taux supérieur aux moyennes départementale et nationale, mais inférieur à la tendance régionale. A plus petite échelle, on observe de fortes disparités entre les communes du nord, beaucoup plus attractives sur le volet touristique, que les villages du sud (dont Cadenet, La Tour d'Aigues et Mirabeau) en terme de résidences secondaires. Néanmoins, les résidences secondaires sont en baisse depuis le début des années 1980, passant de 27% à 12% en 2018. Cette baisse du taux s'accompagne d'un accroissement de la part des résidences principales et, dans une moindre mesure, des logements vacants. En effet, depuis 2013, la vacance augmente. En 2018, L'INSEE décompte 1 200 logements vacants sur le territoire Sud Luberon, soit environ 9% du parc de logements. Ce taux est compris entre la moyenne nationale (8% du parc de logements) et départementale (10% du parc). Le nombre de logements vacants reste concentré à Cadenet et La Tour-d'Aigues regroupant 37% du parc de logements vacants du territoire Sud Luberon.

### ***8% de logements potentiellement indignes***

Les logements indignes sont occupés à 58% par des locataires, et majoritairement par des personnes âgées à 40%. 12% de ces logements potentiellement indignes sont concentrés à Cucuron et Cadenet. A noter que l'habitat indigne, défini par la loi MOLLE, recouvre toutes les situations d'insalubrité : locaux avec risque d'exposition au plomb, immeubles menaçant ruine, habitat sur-occupé ou ne présentant pas de locaux d'hygiène, etc. Par conséquent, l'habitat dit indigne n'englobe pas l'ensemble des situations de « mal logement », c'est-à-dire des logements indécents ou dégradés dont le nombre est aujourd'hui méconnu sur le territoire.

## DIAGNOSTIC DU COMMERCE DE PROXIMITE

### ***900 commerces de proximités participant à l'animation des centres-bourgs***

Le commerce est le troisième secteur d'activité le plus pourvoyeur d'emplois du territoire. Il représente 16% des emplois salariés privés, soit un peu plus de 310 emplois en 2020, ce qui est moins important que la plupart

des territoires vauclusiens. Néanmoins, le commerce est source d'animation des centres-villes et de lien social entre les habitants pour construire une vie de village et un sentiment d'appartenance.

900 commerces sont présents sur le territoire dont 201 établissements commerciaux à l'échelle des centres-bourgs. Ces derniers sont composés de 39 commerces alimentaires et 162 non alimentaires dont 32% d'activité CHR, santé-beauté. En complément de l'offre sédentaire, viennent s'ajouter les 7 marchés hebdomadaires, les 4 offres ambulantes et les 12 Food-trucks se déplaçant sur le territoire.

Au regard de l'offre commerciale, les centralités communales peuvent être classées en quatre catégories :

- Les communes comptant zéro ou un seul commerce (souvent un restaurant/bar) : Peypin d'Aigues, Sannes et Vitrolles en Luberon mais dont le commerce peut jouer un rôle majeur dans la dynamisation du centre-bourg.
- Les communes proposant une offre résiduelle : Cabrières d'Aigues, Beaumont de Pertuis, Grambois, la Bastide des Jourdans, la Bastidonne, la Motte d'Aigues, Saint Martin de la Brasque.
- Les communes proposant une offre intermédiaire : Ansouis, Mirabeau, Villelaure
- Les communes jouant le rôle de polarité d'attractivité : La Tour d'Aigues, Cucuron, Cadenet

Cette analyse est complétée par le diagnostic mené par le SCOT qui identifie La Tour d'Aigues et Cadenet qui concentrent à elles deux 40% ; Villelaure avec 10% des commerces ; des communes relais c'est-à-dire relativement bien équipées en commerces de proximité pour assurer un minimum pour leurs habitants mais également pour les habitants des communes avoisinantes ; et des communes avec peu, voire dépourvues de commerce.

La particularité du territoire est la présence restreinte de grandes/moyennes surfaces (représentées par une surface supérieure à 100 m<sup>2</sup>) au nombre de 10 : dont un supermarché en centre-bourg (SPAR à Cucuron), 6 superettes, 2 enseignes de bricolage et 1 d'équipement de maison.

A l'échelle des trois communes Petites Villes de demain, la CCI a démontré une bonne accessibilité aux commerces de proximité avec de nombreux stationnements, une bonne attractivité urbaine avec des commerces leaders, des professionnels de santé et la présence d'équipements et de services publics (pôles sportifs, écoles, notamment). Néanmoins, la CCI a également constaté une circulation dense dans les centres bourgs et une certaine défaillance au niveau de la signalétique. Par ailleurs, les centres-bourgs reflètent un manque d'harmonie dans l'unité des façades et un manque de linéaire commercial.

#### ***Un profil de jeunes commerçants en demande d'accompagnement***

Le profil des commerçants est assez jeune avec les ¾ des dirigeants qui ont moins de 55 ans. 23% d'entre eux sont propriétaires de leur local. La majorité des commerçants payent un loyer compris entre 227€ et 5 000€ soit une moyenne de 886€ par mois. Ce montant est élevé au regard de la moyenne sur le département (moyenne de 15€/m<sup>2</sup> contre 9€/m<sup>2</sup> en Vaucluse). Les surfaces de vente sont en moyenne de 63m<sup>2</sup> avec une réserve de 30m<sup>2</sup> en moyenne. A l'échelle du territoire, les commerçants manifestent leur besoin d'accompagnement dans la visibilité de leur commerce, la connaissance des aides à mobiliser, la fédération d'une dynamique d'actions entre les commerçants, dans la recherche de locaux pour l'installation, et l'aide à la transmission.

A l'échelle des communes, les élus jouent un rôle majeur dans la dynamique commerciale : 9 communes sont propriétaires de locaux commerciaux. Le territoire est caractérisé par un faible taux de vacance commerciale soit 27 cellules au total sur COTELUB (17 cellules vacantes sont concentrées à Cadenet au moment de l'étude en date de février 2021, depuis en partie résorbée). Les commerçants/artisans estiment aux 2/3 que leur commune est dynamique sur le plan commercial. Trois associations de commerçants existent sur le territoire : La Tour d'Aigues, Villelaure et depuis début 2023 Cadenet.

#### ***Une clientèle locale qui consomme « par conviction »***

Au regard des questionnaires, on constate une clientèle locale qui consomme pour des raisons de proximité et par conviction. La fréquentation est hebdomadaire avec un panier moyen de 28€, supérieur aux tendances moyennes de consommation en centre-ville de 20€.

## DIAGNOSTIC MOBILITE

### ***Un territoire « tout voiture »***

Comme la plupart des territoires peu denses, pour COTELUB, le constat en matière de mobilité est un usage largement dominant de la voiture à 80%.

Cet usage s'explique par de nombreux facteurs :

- Un habitat dispersé en raison de l'histoire du territoire, nécessitant l'utilisation de la voiture
- Des bassin d'emploi situés à l'extérieur du territoire

Ainsi, près des 2/3 des actifs doivent quitter le territoire pour aller travailler vers les bassins d'emploi : les flux de déplacement sont principalement tournés vers le Sud c'est-à-dire Pertuis, puis vers Aix ou Marseille. De nombreux flux s'organisent également vers Cadarache. Enfin, il existe quelques flux vers Manosque mais ces derniers sont minoritaires. Sur le dernier tiers des actifs travaillant sur le territoire, 30% restent dans leur commune et moins de 10% des actifs se déplacent vers une autre commune de l'EPCI. La Tour d'Aigues est la commune qui accueille le plus grand nombre d'actifs du territoire. Le « tout voiture » exerce une forte pression sur l'espace public occupé par des places de parking.

Presque la moitié des ménages possèdent deux voitures ce qui participe également au « réflexe » d'utilisation de la voiture. Une réflexion concernant le stationnement au plus proche de l'habitat est à mener. Néanmoins, 8% des ménages ne disposent pas de voiture auxquels il faut ajouter les jeunes et personnes âgées à ce pourcentage.

### ***Une offre de transport en commun complexe***

La part variante d'utilisation des transports en commun est de 0% à 3,7% soit une sous-utilisation. Ce résultat s'explique par la configuration péri-urbaine du territoire dans laquelle aucun réseau performant ne s'est implanté. En effet, une offre s'est développée le long de la Durance sur la partie ouest historiquement tournée vers Cavaillon (ancienne Communauté de Communes des Portes du Luberon). Une ligne de transport en commun permet de relier La Tour d'Aigues à la Métropole notamment Aix. L'offre des transports reste complexe, peu présente et non adaptée. En revanche, l'offre est intéressante à partir de Pertuis avec la réouverture de la gare en 2021 après quatre ans de fermeture, et de nombreuses lignes de bus au départ de la gare SNCF avec la présence d'un grand parking et d'un PEM avec arrêt à l'entrée de l'autoroute. Afin de pallier à cette insuffisance, une offre de TAD (transport à la demande) et le Rézo Pouce (application de covoiturage et de d'autostop) sont venus compléter les offres. Cependant, l'offre reste néanmoins insatisfaisante et la démarche est peu mobilisée.

### ***Des déplacements « modes doux » qui tendent à se développer via le tourisme***

Les modes doux sont peu utilisés du fait du départ de nombreux actifs vers l'extérieur du territoire. De même, la configuration du territoire (pas de signalétique malgré les nombreuses voies intercommunales), l'absence de jalonnements piétons identifiés, l'absence d'aménagement pour les vélos sont autant de freins à cet usage. Seules les communes de Cucuron, La Tour d'Aigues et Cadenet avec respectivement 11%, 8,5 et 8,2% de part d'actifs utilisent la marche à pieds contre 5% sur COTELUB. Le Sud Luberon est un territoire peu dense où les solutions alternatives à la voiture sont difficiles à mettre en œuvre. Toutefois, la proximité avec Pertuis depuis certaines communes, peut tendre à développer les déplacements doux. Cette volonté peut être couplée à la pratique touristique et de loisir, plus développée sur le territoire à destination des circuits randonnées et VTT dans les espaces naturels.

## SYNTHESE

Le diagnostic mené dans le cadre de Petites Villes de demain avec le soutien du Département de Vaucluse et la Banque des Territoires, les plans et programmes existants et le diagnostic mené dans le cadre de la révision du SCOT par l'Aurav, ont permis de dégager 4 axes qui traduiront le positionnement, les enjeux, puis les ambitions pour en définir in fine des pistes d'actions :

- **Vie Quotidienne / cadre de vie**
- **Mobilité**
- **Environnement**
- **Tourisme**

Forces	Opportunités
<b>Vie Quotidienne / cadre de vie</b>	<b>Vie Quotidienne / cadre de vie</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une qualité de vie</li> <li>- Un terroir et une alimentation d'excellence</li> <li>- Une richesse patrimoniale</li> <li>- Une dynamique démographique avec une population assez jeune (familles)</li> <li>- Peu de vacance</li> <li>- Pas de grande distribution</li> <li>- Un revenu disponible médian par unité de consommation supérieur à la moyenne</li> <li>- Un panier moyen des consommateurs de ~28€</li> <li>- Des petits achats hebdomadaires témoignant d'habitudes encrées</li> <li>- De nombreux équipements et services publics</li> <li>- Un habitat qualitatif marqué par une histoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision du SCOT</li> <li>- Un territoire d'arrière-pays à préserver : architecture</li> <li>- Un cadre de vie répondant aux exigences actuelles</li> <li>- Un circuit court déjà en partie présent (coopératives)</li> <li>- Une offre de commerce variée déjà présente</li> <li>- Des consommateurs qui achètent par conviction</li> <li>- Un profil de jeunes commerçants en demande d'une dynamique collective</li> <li>- Des productions locales (maraîchers notamment) déjà présentes</li> </ul>
<b>Mobilité</b>	<b>Mobilité</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire situé au carrefour des pôles d'attractivité (emploi, tourisme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des itinéraires cyclables présents à valoriser</li> <li>- A proximité des infrastructures de transport d'ampleur régionale et nationale (gare TGV d'Aix en Provence ; aéroport Marseille Provence, gares routière et ferroviaire d'Aix en Provence)</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<b>Environnement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une qualité architecturale et paysagère</li> <li>- Un territoire hétérogène</li> <li>- Située au cœur du Parc du Luberon</li> <li>- Forêts du domaine public labellisées</li> <li>- Présence de l'eau</li> <li>- Une plaine de la Durance favorisant la culture de vergers et maraîchers</li> <li>- Des contreforts où dominent l'élevage de caprins et ovin, de culture de lavande, de la truffe et de miel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de l'eau (Durance, La Bonde)</li> <li>- Un territoire d'arrière-pays à préserver : paysages</li> </ul>
<b>Tourisme</b>	<b>Tourisme</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une identité provençale reconnue</li> <li>- Un territoire préservé du tourisme de masse</li> <li>- Un territoire animé et en partie hors saison estivale (festival, œnotourisme, marché...)</li> <li>- De nombreux circuits randonnées et VTT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Circuit des châteaux du Luberon</li> <li>- Des activités de pleine nature à développer</li> </ul>

Faiblesses	Menaces
<b>Vie Quotidienne / cadre de vie</b>	<b>Vie Quotidienne / cadre de vie</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire résidentiel</li> <li>- Un marché immobilier tendu</li> <li>- Des résidences secondaires majoritairement présentes sur la partie Nord Luberon</li> <li>- 12% de vacances commerciales</li> <li>- Peu de diversité de logement</li> <li>- Parcours résidentiel incomplet</li> <li>- Pas de pôle économique majeur créant de l'emploi</li> <li>- Besoin en logements pour personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un village dortoir</li> <li>- Un vieillissement accru de la population</li> <li>- Des constructions rapides de logements pour répondre à une demande qui dénote avec le caractère architectural et urbain</li> <li>- Un habitat du centre ancien ne répondant plus aux attentes actuelles</li> <li>- Le départ des adolescents et jeunes du territoire</li> </ul>

- Manque de petits logements
- 8% de logements potentiellement indignes
- Peu de visibilité sur l'état du parc de logement notamment en centre ancien « mal logements »
- Perte des jeunes/adolescents dans les centres bourgs

#### **Mobilité**

- Un territoire « tout voiture » (80%)
- Une offre de transport en commun insuffisante voir absente
- Aucun itinéraire vélo logement-travail
- Une occupation des espaces publics par le stationnement

#### **Environnement**

- Pas de valorisation de la filière bois
- Un territoire en partie enclavé entre la Durance et le massif du Luberon
- Réduction du pastoralisme
- Un territoire agricole

#### **Tourisme**

- Un territoire non connu des sites touristiques
- Peu de tracés d'itinéraires vélo

- Difficultés à maintenir/accueillir de nouveaux et jeunes agriculteurs
- La perte du dernier commerce de proximité
- Baisse du revenu économique pour le territoire

#### **Mobilité**

- Ne pas répondre à un besoin
- Enclavement du territoire
- Une augmentation des nuisances liée à la voiture dans les espaces publics

#### **Environnement**

- 17% des commerces concernés par la transmission
- Perte du maraîchage au profit du développement d'une monoculture (vigne)
- Cours d'eau à régime torrentiel avec risques d'inondation
- Manque d'eau / sécheresse
- Augmentation des températures

#### **Tourisme**

- Le tourisme de masse

### 1.3 Les principaux plans et programmes existants qui fixent les objectifs des politiques publiques

Le Schéma de Mobilité Rurale (SMR) élaboré en 2016

Le contrat ruralité signé le 23 mars 2017

Le Schéma de développement touristique 2021-2026

Le Contrat de relance et de transition écologique signé le 21 janvier 2022

Le Projet de territoire 2020-2050 élaboré en octobre 2021

Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) délibéré en Conseil Communautaire le 6 avril 2023

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté le 28 janvier 2021

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT), signé le 4 janvier 2022 pour une durée de 4 ans

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) en cours de révision pour une approbation fin 2024

### 1.4 Présentation des trois communes Petites Villes de demain

Contrairement à de nombreuses Petites Villes de demain, les communes de La Tour d'Aigues, Cadenet et Mirabeau font partie d'un territoire qui se caractérise par une dynamique démographique. Avec un taux d'évolution de 0.7% par an entre 2013 et 2018, représentée par une proportion importante de cadres et de professions libérales aux revenus élevés et de retraités aux revenus également importants. Ceci n'est pas sans impact sur le panier moyen de consommation ou encore le marché immobilier. En effet, le territoire Sud Luberon est considéré comme un « territoire de l'arrière-pays attractif à caractère périurbain » apprécié pour son cadre de vie mais que les actifs sont amenés à quitter pour se rendre dans les pôles d'emploi à proximité.

## LA TOUR D'AIGUES

La Tour d'Aigues est une commune qui s'est développée initialement sur un promontoire bordé de part et d'autre de l'Eze et de l'Ourgouse. Le nom de la commune vient de la première mention de « Turis » au XI, comme première possession d'un certain Béranger, vicomte d'Avignon. Le village naît ainsi sur la falaise surplombant la vallée de l'Eze dominant la rivière, au cœur d'un paysage productif constitué de vastes plaines cultivées aujourd'hui, occupées par des vignes. L'organisation urbaine de La Tour d'Aigues tient ainsi ses origines d'un regroupement de maisons autour de la « Tour Béranger » au XIe siècle, située rue du vieux château. Suite à la peste noire qui réduisit la commune à 30 foyers au milieu du XVe siècle, le développement de la commune est marqué par l'arrivée de Foulques d'Agoult, ami, conseiller et chambellan du Roi René, issu d'une puissante famille provençale. Ce dernier affecte notre région par trois grandes réalisations :

- la constitution d'une Baronne réunissant les villages de ce que l'on appellera bientôt « la Vallée d'Aigues » (aujourd'hui devenu « Pays d'Aigues » beaucoup plus étendu).
- l'aménagement d'un grand réseau hydraulique depuis les sources de Mirail et des Hermitans jusqu'au château de La Tour d'Aigues, en passant par l'Etang de la Bonde : 18 kilomètres d'aqueducs sur les territoires de 5 villages, assurant l'irrigation, le remplissage des douves du château et le fonctionnement de plusieurs moulins.
- enfin, la construction d'un vaste « château », un chef d'œuvre de la Renaissance en Provence, situé au pied des monts du Luberon. Ses plans, inspirés des plus grands châteaux d'Île de France (Le Louvre, Ecouen, Anet) et les proportions élégantes de ses façades méritent que l'on s'y attarde. Il accueille aujourd'hui le musée de la faïence, les bureaux et un accueil annexe à l'office de tourisme, et des manifestations culturelles dans sa cour.

La commune possède aujourd'hui un patrimoine identifié : le château, l'église de Romegas mentionnée au XI et construite au XII-XIIIe siècle, un ancien cloître accueillant aujourd'hui la mairie, des remparts du XIV, une chapelle, un oratoire et de belles ruelles témoignant des origines du village. Historiquement capitale du Pays d'Aigues, La Tour d'Aigues fait aujourd'hui figure de polarité importante pour le territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon, située au cœur du territoire à la croisée des dynamiques économiques et sociétales. La Tour d'Aigues est également la commune la plus importante du territoire avec une population au nombre de 4 300 habitants.

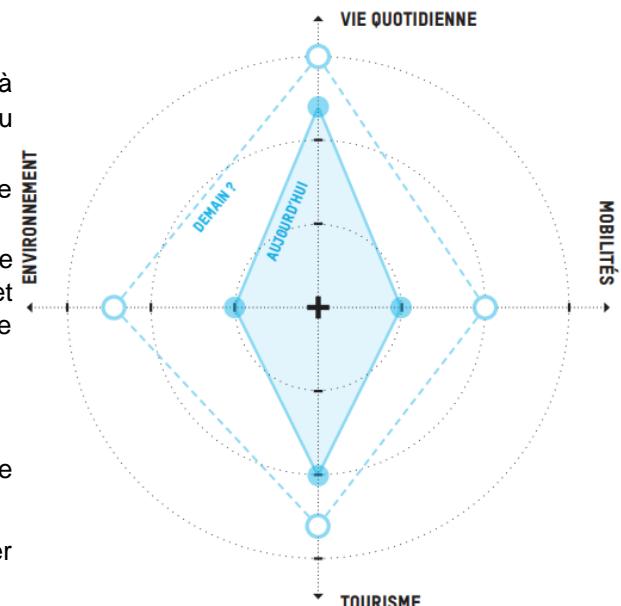
## Positionnement

### Vie Quotidienne

- La commune de la Tour d'Aigues compte donner la priorité à cette vocation en aménageant prioritairement les ruelles du centre anciens et en appliquant un permis de louer
- La Tour d'Aigues est une « ville dynamique » : il s'agit d'une centralité dans son territoire.
- La commune accueille de grands clubs sportifs (notamment le club de l'Union Sportive Touraine ou les Arts Sports et Loisirs) et une vie associative importante qui rayonnent dans son territoire proche.

### Mobilité

- La connexion en transport en commun avec Pertuis est décrite comme « difficile ».
- Le TAD (transport à la demande) ne semble pas fonctionner aujourd'hui.



## Environnement

- L'Eze est un élément important pour la commune, mais reste une rivière modeste, peu importante. Il n'y coule que peu d'eau l'été par exemple.

## Tourisme

- S'il existe une volonté exprimée de donner une priorité aux habitants et à la vie quotidienne en général, la vocation touristique de la Tour d'Aigues peut être confortée/améliorée en intervenant sur le château (atout touristique majeur du territoire).

Le site du château peut également participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants

Forces	Opportunités
-Dynamique démographique avec une augmentation de 51,47% depuis 50 ans	- Située au cœur du Pays d'Aigues sur l'axe Nord-Sud en direction de Pertuis
-Privilégie la « densification mesurée » en priorisant le renouvellement urbain avec prise en compte de l'architecture locale	- Présence de l'eau (Eze et l'Ourgouse)
-Peu de vacance	- Un patrimoine identitaire (le château) avec un espace ouvert
-Politique de portage foncier en cours	- Une place centrale offrant un magnifique panorama sur les paysages viticoles du Luberon faisant un lien visuel et physique avec à la fois son identité patrimoniale remarquable (le château) et paysagère (les bords de l'Eze)
-Action de ravalement de façades en cours	
-Forte demande d'implantation commerciale	
- Diversité de commerces	- Une porte d'entrée du territoire tournée vers le sud, Métropole Aix-Marseille
-Secteur de l'agriculture largement représenté (11,3% d'actifs)	
-Pôle médical	
-Pôle sportif	
-De nombreux stationnements	
-L'usage de la marche à pied est utilisé par 8,5% des actifs et les habitants le jour du marché	
Faiblesses	Menaces
- Traversée de la RD956 en centre-bourg en direction des pôles d'emploi de la Métropole	- Densification
- Occupation de l'espace public par la voiture	- Pression immobilière
- Pas d'attractivité touristique identifiée	
- Manque de visibilité sur la signalétique	
- Projets nécessitant de nouvelles pratiques d'aménagement : renouvellement urbain complexe (opérations tiroirs)	
- Peu d'aménagements en faveur du vélo	

## CADENET

Né à l'époque pré-romaine, sous l'occupation du peuple des Caudellenses, Cadenet tient ses origines de sa toponymie et de son organisation urbaine née de son castrum construit au XIe siècle. Perchée entre Pertuis et Lourmarin, Cadenet a depuis longtemps connu une forte occupation de son territoire, offrant une vue panoramique sur la Durance, le Luberon, la Sainte-Victoire et les Alpilles. Par sa position stratégique, Cadenet voit naître dès le Moyen Age, la fondation d'un système défensif, un castrum, par Rostang de Cadenet,

marquant ainsi son paysage et son organisation urbaine. En effet, est venu se greffer autour de cette place forte, un habitat tout d'abord troglodytique, puis des maisons en contrebas de la falaise offrant un bel ensemble architectural en date principalement du XVII et XVIIIe siècle. Nommé Castrum Cadenatum au XI<sup>e</sup> siècle, le château donne ainsi son nom au village et à ses habitants, les Cadenétiens, littéralement « les habitants d'un haut lieu ». Marqué par sa topographie, Cadenet est aujourd'hui un magnifique village typiquement provençal, possédant un riche patrimoine bâti. Ce dernier est composé du château et de ses grottes troglodytiques, site protégé au titre des sites inscrits (code de l'environnement), d'une église classée avec son prieuré inscrit au titre des monuments historiques, de nombreux lavoirs, fontaines, calvaires, maisons remarquables ainsi que d'une statue en bronze, Le Petit Tambour d'Arcole, classée au titre des Monuments Historiques, située sur la place principale. Cadenet c'est également un lieu de savoir-faire local avec la production d'huile d'olive, ou encore l'art de la vannerie, un travail artisanal de l'osier cultivé dans la vallée de la Durance et qui a permis à Cadenet de connaître une certaine prospérité durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Surplombant la vallée de la Durance, une plaine alluviale propice aux activités agricoles, la commune s'est développée plus récemment en extension sur celle-ci, notamment le long de la RD973 qui relie Pertuis à Cavaillon. Elle est une polarité importante pour le territoire de COTELUB. En effet, elle en est la deuxième commune la plus peuplée (4 200 habitants) et elle accueille des équipements structurants pour le territoire comme le collège ou le gymnase. Sa position en fait une porte ouest du territoire où elle entretient des liens forts avec les autres communes situées le long de la Durance, comme Villelaure, Lauris ou les communes plus touristiques telles que Cucuron ou Lourmarin.

## **Positionnement**

### **Vie Quotidienne**

- La commune de Cadenet fait figure de « locomotive » sur le volet associatif et culturel à l'échelle de COTELUB
- « La vie quotidienne une priorité sur le tourisme » : il existe une volonté de mettre en priorité la qualité de vie des résidents avant l'accueil de touristes mais la commune est attractive de fait. La combinaison de la qualité résidentielle et de l'attractivité touristique entraîne une évolution / un changement de population accueillie dans la commune.
- Il existe une bonne dynamique commerciale ces dernières années, avec l'ouverture de nombreux commerces, parmi lesquels des commerces « rares », dans l'intercommunalité comme une librairie par exemple.

### **Mobilité**

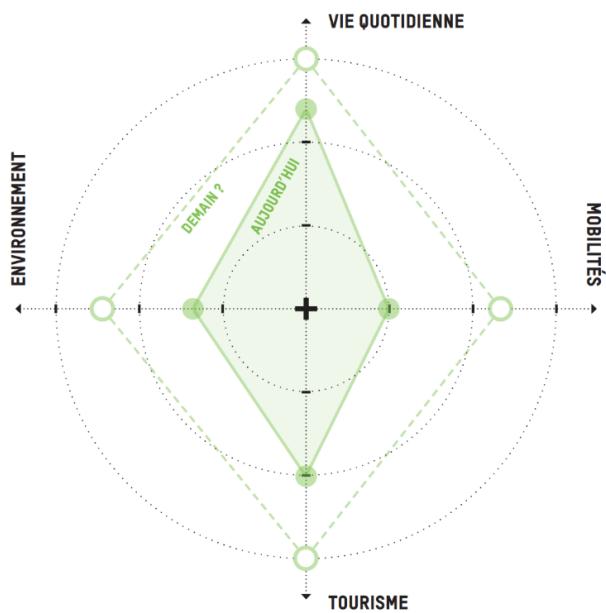
- La commune est desservie par un TC d'ouest en est en direction de Cavaillon.
- L'implantation d'un PEM participe au développement d'une mobilité plus durable

### **Environnement**

- La question agricole est au cœur de la politique de la commune : la stratégie mise en place par la commune est ambitieuse

### **Tourisme**

- La commune a vocation à renforcer son offre d'accueil des touristes, notamment pour une clientèle « plus haut de gamme », avec par exemple, une offre qui se traduit aujourd'hui par la présence d'un lieu de location de vélos, et un bar à tapas



- Il existe un potentiel important de développement touristique avec le site du château, pour un rayonnement au-delà de l'intercommunalité.

Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle sportif</li> <li>- Politique dynamique sur le volet commerce de proximité – diversité de commerces</li> <li>- De nombreux restaurants qualitatifs</li> <li>- Richesse patrimoniale</li> <li>- Politique dynamique tournée sur l'agriculture</li> <li>- Un savoir-faire autour de la vannerie</li> <li>- Actions en faveur de l'habitat (opération amélioration de façades)</li> <li>- De nombreux stationnements</li> <li>- Des hébergements touristiques</li> <li>- Parcours patrimonial</li> <li>- Peu de résidences secondaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En proximité avec les pôles attractifs touristiques</li> <li>- Porte d'entrée du territoire tournée vers l'ouest</li> <li>- Présence de l'eau (Durance, fontaines...)</li> <li>- Terres fertiles</li> <li>- Mixité sociale</li> </ul>
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des sites historiques nécessitant une intervention d'urgence mais moyennant un coût élevé notamment l'ilot Vivet et le presbytère, au cœur du centre ancien, habitations</li> <li>- Présence d'une vacance plus importante que sur le reste du territoire, en augmentation</li> <li>- Un accès difficile en terme de circulation pour le site du château</li> <li>- Manque de lisibilité signalétique</li> <li>- Nécessité de nouvelles pratiques d'aménagement : renouvellement urbain complexe (opération tiroirs) vs extension urbaine / mitage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fermeture et arrêté de péril pour des sites historiques</li> <li>- La fermeture du Musée de la Vannerie (propriété ou le site du château menaçant d'éboulements sur les du Département)</li> </ul>

## MIRABEAU

Mirabeau est un magnifique village aux allures provençales qui s'est développé sur la colline et le long de la route qui mène à Pertuis. Sa situation géographique particulière en fait une porte d'entrée du territoire car il s'agit d'un des rares points où le franchissement de la Durance est possible. Historiquement, la traversée de la Durance s'opérait par des passeurs comme en témoigne « La Chapelle des Radeliers » construite à la fin du XII (nommée par la suite vers 1260 Sainte Madeleine du Pont de Canteperdix » en référence au premier pont construit) et le cabestan qui orne la place du village. Au regard des caprices de la Durance, la traversé était périlleuse et donc lucrative. Les différents « Pont de Mirabeau » qui furent édifiés ont été détruits totalement ou en partie à quatre reprises par la Durance déchaînée, comme en témoigne les piles du pont suspendu.

Le pont de Mirabeau rend aujourd’hui le village très proche du centre de recherche de Cadarache, un pôle d’emploi majeur pour le territoire. La halte ferroviaire, fermée dans les années 70, située à l’extérieur du noyau villageois à proximité de la Durance, marque également l’entrée historique de la commune mais malheureusement aujourd’hui isolée.

L’image de Mirabeau est marquée par son château bâti au XVI<sup>e</sup> siècle par Jean Riquetti et qui fut embellie selon les charmes des résidences du XVII<sup>e</sup> siècle. Il accueillit ainsi Victor Riquetti de Mirabeau, marquis de Mirabeau, écrivain, philosophe et économiste, son fils, le célèbre Gabriel Honoré, comte de Mirabeau, tribun, pamphlétaire et comploteur, et enfin son arrière-petite nièce Sibylle Gabrielle Riquetti de Mirabeau, comtesse de Martel. Connue en littérature sous le nom de Gyp, elle acheta en 1895 le château de Mirabeau, où elle fit faire d’importants travaux qui la ruinèrent.

La commune de Mirabeau est marquée également par l’élevage de vers à soie comme en témoignent les magnaneries. Aujourd’hui, le village de Mirabeau accueille 1 800 habitants et connaît une forte dynamique démographique, impactant les projets d’équipements et d’aménagement du territoire.

## **Positionnement**

### **Vie Quotidienne**

- Commune qualifiée de « ville vivante, simple d'accès » pour certains, de « charmante » et présentant une « qualité de vie », où il y a « peu à faire » pour d'autres.
- Une commune qui connaît un « développement important », notamment avec le projet de l'écoquartier des Espinasses.
- Commune qualifiée de « cité-dortoir » (compte tenu de sa vocation résidentielle très importante et du fait que les emplois ne situent pas directement sur la commune).

### **Mobilité**

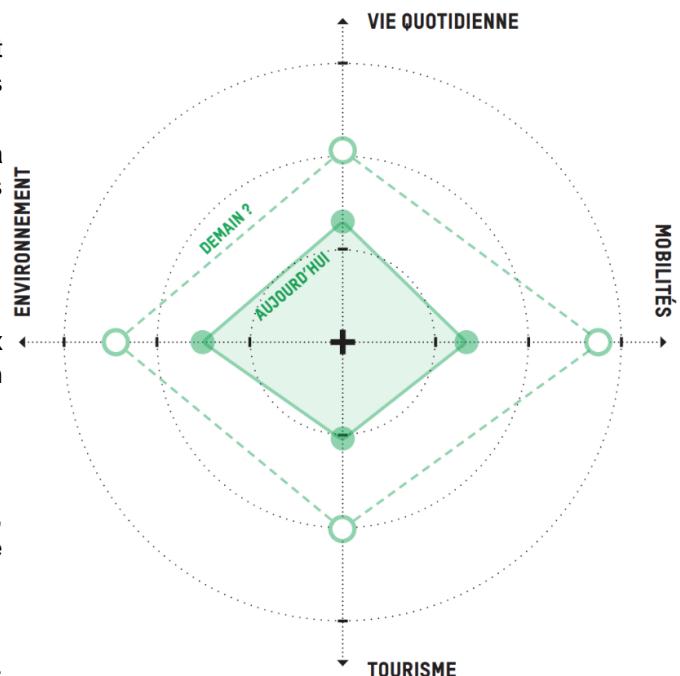
- La commune de Mirabeau est traversée par de nombreux flux intercommunaux (sur la RD 973), notamment en direction du site de Cadarache

### **Environnement**

- L’« environnement vert », composé de bois et de forêts, dans lequel s’inscrit la commune de Mirabeau peut être qualifié d’« écrin ».

### **Tourisme**

- La commune présente un potentiel touristique important : il s’agit de l’entrée Est du Sud Luberon.
- Mirabeau fait partie des communes qui ont accueilli des tournages de films (Manon des Sources) : cette spécificité attire des « touristes en recherche ».
- Le développement d’une activité d’escalade/ alpinisme et en lien avec l’eau (avec la Durance notamment) sur le site de l’ancienne carrière est un élément à intégrer pour le développement touristique de la commune (tourisme « sport et nature »).



Forces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bourg authentique avec un centre ancien préservé</li> <li>- Patrimoine cinématographique (lieu de tournage de Manon des Sources)</li> <li>- Très peu de vacance</li> <li>- Peu de résidences secondaires</li> <li>- Croissance annuelle de 1,5% /an de la population</li> <li>- Diversification des commerces de première nécessité</li> <li>- Pôle de santé</li> <li>- Nouveau groupe scolaire important</li> <li>- De nombreux stationnements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte d'entrée du territoire tournée vers l'est et le pôle d'activités de Cadarache</li> <li>- Commune relais pour Beaumont de Pertuis</li> <li>- Gare de Mirabeau sur la ligne Briançon – Aix</li> <li>- Au croisement des activités de pleine nature : chemins de randonnées, spots d'escalade</li> </ul>
Faiblesses	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'un bar/restaurant participant à l'animation du village</li> <li>- Des espaces publics occupés par la voiture</li> <li>- Aucune lecture du patrimoine</li> <li>- Harmonie dans les façades de la place centrale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pression immobilière</li> <li>- Perte de la qualité architecturale du village en raison des nouvelles constructions</li> <li>- Urbanisation rapide / densification</li> <li>- Maintien les commerces de proximité</li> </ul>

## Article 2 – Les ambitions du territoire

### 2.1 Le projet de territoire

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique de la Communauté Territoriale Sud Luberon. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire en donnant un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire [les forces et faiblesses], à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, transversaux et interdépendants. Il s'agit en ce sens de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en incitant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et plans d'actions.

Le projet de territoire se veut également être la pierre angulaire de l'ensemble des documents de cadrage écrits ou à écrire par ailleurs (SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma de Développement économique et Touristiques, PLUI – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, PCAET, etc), et vise à donner la cohérence globale.

La stratégie qui en découle doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-

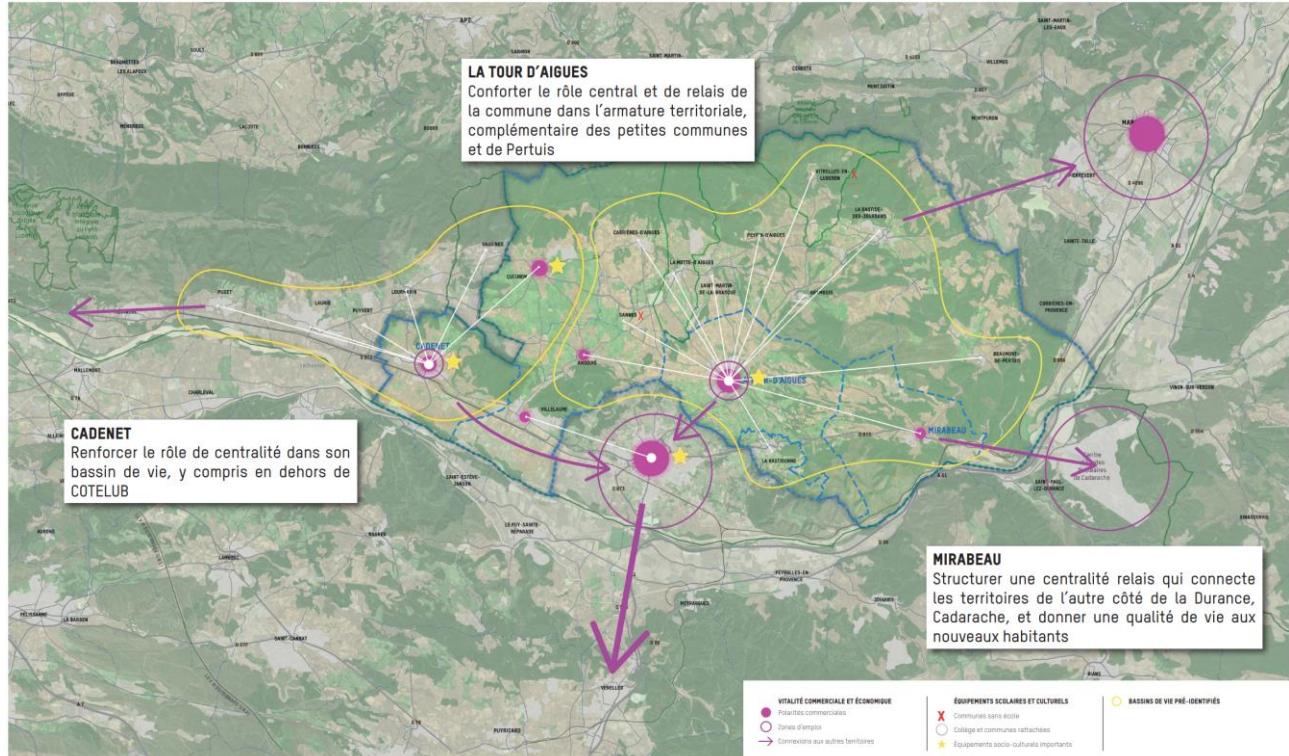
économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive : elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

## VIE QUOTIDIENNE

Comme décrit précédemment, le Territoire Sud Luberon est un territoire contrasté « d'arrière-pays attractif à caractère urbain », qui subit l'influence de la deuxième plus grande métropole de France, la métropole Aix-Marseille et se trouve au carrefour de nombreux bassins d'emploi : Manosque, Pertuis, Cavaillon, Cadarache. Situé au porte des sites touristiques d'exception (le Verdon, les Alpilles, la Sainte Victoire les Alpes de hautes Provence), et au cœur du Parc du Luberon, le territoire de COTELUB bénéficie d'une identité forte et d'un patrimoine naturel exceptionnel, supports d'un sentiment d'appartenance. Cette situation géographique singulière lui confère une dynamique en terme d'attractivité démographique impactant le développement résidentiel, les équipements publics, scolaires, de soins ou sportifs. Cette dynamique se traduit également par la présence importante de commerces de proximité dans l'armature des communes : il n'y a que très peu de moyennes surfaces, les grandes surfaces étant présentes à l'extérieur du territoire, ce qui donne une vitalité aux petits commerces de centre-bourg. Au regard de cette analyse, deux grands bassins de vie se distinguent autour de Cadenet et de La Tour-d'Aigues, dans lequel Mirabeau joue le rôle de porte vers la Durance et Cadarache.



## ENJEUX – GARANTIR AUX HABITANTS UN CADRE DE VIE ET DES SERVICES DE QUALITÉ

## **ECONOMIE ET COMMERCE DE PROXIMITE**

Une « étude préalable à la redynamisation commerciale des centres-villes » a été menée par la CCI sur la commune de Cadenet fin 2021, puis complétée sur le reste de l'intercommunalité durant l'été 2022. Cette dernière a permis de dresser un état des lieux de l'offre commerciale et d'en définir une stratégie commerciale accompagnée de propositions d'actions à mener à l'échelle des communes et de l'EPCI. Quatre axes de travail ont pu être définis avec des actions à privilégier :

### **AXE 1 : CREER DES CONDITIONS FAVORABLES AU MAINTIEN DE L'EQUILIBRE COMMERCIAL**

- Action – Outils de planification d'urbanisme → Trouver un équilibre entre les zones d'activités situées le long des voies de circulation et les commerces de proximité*
- Action – Préemption commerciale → Maintenir l'offre*
- Action – Recourir au portage immobilier → Améliorer le linéaire commercial*

### **AXE 2 : RENFORCER L'OFFRE MARCHANDE**

- Action – Anticipation des défaillances/déprises commerciales*
- Action – Création de conditions favorables à la création d'entreprise*
- Action – Soutien aux activités commerciales*
- Action – Accompagner à l'évolution des pratiques*

### **AXE 3 : ORGANISER ET METTRE EN ŒUVRE UNE DYNAMIQUE COMMERCIALE COLLECTIVE**

- Action – Animations mutualisées générant du flux → Balade urbaine entre les vitrines commerciales des différentes communes (produits du terroir, artisanat)*
- Action – Promotion commerciale → Identifier le positionnement économique de chaque commune au sein d'un territoire commun*

### **AXE 4 : CREER UN CADRE DE PROPICE AUX COMMERCES**

- Action – Signalétique commerciale → Rendre visibles les commerces, intégrer la problématique du stationnement*
- Action – Charte des commerçants → Outils à destination des commerçants avec des conseils de valorisation de façades, aides financières à mobiliser, les entités d'accompagnement disponibles, présentation des enjeux du territoire...*
- Action – Aménagement des espaces publics et valorisation par le patrimoine et savoir-faire local*

## **HABITAT**

Dans le cadre du programme « Petites Villes de demain » et de la mise en œuvre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT), COTELUB a proposé à ses communes membres d'adhérer à un regroupement pour le lancement d'un dispositif d'aide à l'amélioration du parc de logements privés. Ce dispositif d'aide émanant de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a permis de réaliser à partir d'avril 2023, une étude pré-opérationnelle OPAH sur l'ensemble des communes.

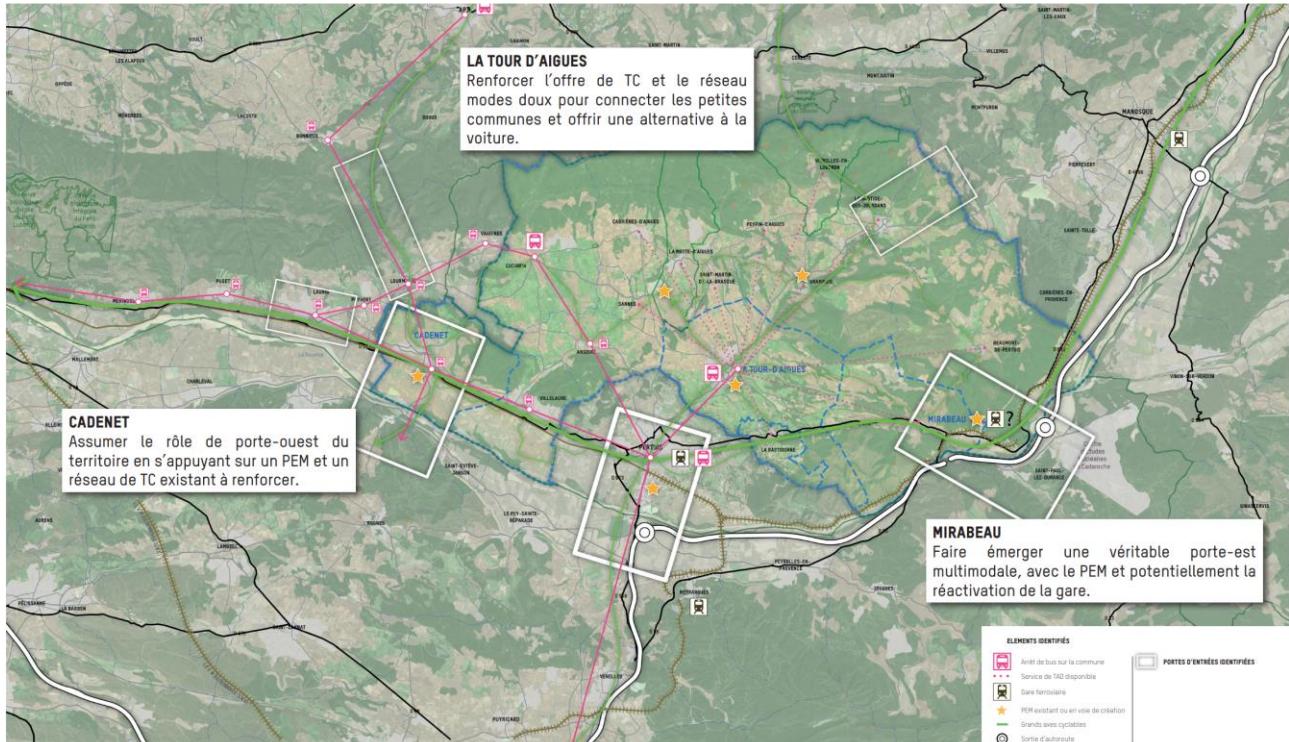
La mission a été confiée à l'agence Urbanis afin de dresser un état des lieux du parc de logements et de répondre aux enjeux actuels à savoir les évolutions sociétales (vieillissement de la population, décohabitation), les parcours résidentiels, la transition énergétique, la loi résilience, tout en conservant les dynamiques propres au territoire (attractivité des familles, des jeunes actifs).

En effet, le territoire connaît un marché immobilier très tendu avec une augmentation des prix de l'immobilier. Par ailleurs, le territoire est majoritairement composé de maisons individuelles de grandes surfaces, témoignant de son histoire passée, et de logements plus petits mais ne répondant plus forcément aux besoins actuels par leur vétusté notamment en centre ancien. Par ailleurs, le territoire a à cœur de préserver son paysage rural et la typicité de ses centres anciens, de veiller à garder les silhouettes de villages en évitant le mitage urbain.

## **Mobilité**

Le territoire est marqué par une utilisation quasi-exclusive de la voiture, en partie dûe au fait que très peu de transports en commun sont à la disposition des habitants : aucune gare ferroviaire n'est active (Pertuis est un terminus, par ailleurs), celle de Mirabeau étant à l'étude. Hormis deux lignes de bus qui irriguent

l'ouest de la collectivité, les communes de l'est n'ont pas de ligne régulière (TAD disponible). La création de plusieurs PEM ont été fléchés par COTELUB. Au niveau des modes doux, de grands axes cyclables sont prévus/en cours de réalisation, traversant le territoire d'est en ouest via la vallée de la Durance, et du nord au sud, traversant le massif du Luberon. La position de chaque commune PVD dans cette armature permet de faire apparaître trois portes du territoire : d'est en ouest Mirabeau et Cadenet et, vers le sud entre Pertuis et les petites communes du territoire, La Tour d'Aigues.



Petites Villes de Demain - COTELUB - La Tour-d'Aigues, Cadenet & Mirabeau - Agence INterland

L'intercommunalité mène ainsi depuis plus d'une dizaine d'années dans son champ de compétence, des actions afin de réduire la part d'utilisation de la voiture individuelle dans les déplacements. Or, la plupart des flux dépassent les frontières intercommunales. La marge de manœuvre s'en trouve donc limitée. L'enjeu pour le territoire de COTELUB est bien de pouvoir rejoindre plus facilement les pôles d'attractivité voisins (Aix en Provence, Pertuis, Cadarache, Manosque) ainsi que les infrastructures de transport d'ampleur régionale et nationale (gare TGV d'Aix en Provence ; aéroport Marseille Provence, gares routières et ferroviaires d'Aix en Provence) par des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. En ce sens, la communauté territoriale a pour projet d'ouvrir à nouveau la halte ferroviaire de Mirabeau et d'y aménager un espace multimodal en raison du territoire peu desservi en transport en commun.

Le Schéma de Mobilité Rurale (SMR) élaboré en 2016 par la collectivité va dans le sens du développement de l'intermodalité énoncé dans la stratégie régionale, à savoir « tendre vers une politique globale de mobilité plus durable ». Cet objectif se décline en actions menées actuellement par l'EPCI :

- Une étude de faisabilité actuellement en cours, relative à un projet d'itinéraire cyclable entre La Tour d'Aigues et l'Etang de La Bonde, laquelle a été confiée au bureau d'études Evo Pods ;
- Une réflexion menée en interne autour de la valorisation cyclable des chemins communaux. L'objectif étant de promouvoir une pratique sécurisée du vélo sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- Le développement de pôles d'échanges multimodaux à Cadenet (début des travaux prévu pour janvier 2023), à Grambois (en phase d'acquisition foncière) et à Mirabeau (lancement des études préalables) ;
- Une étude sur les transports en commun à l'échelle du territoire menée par le bureau d'étude Inddigo avec un démarrage le 16 décembre 2022.

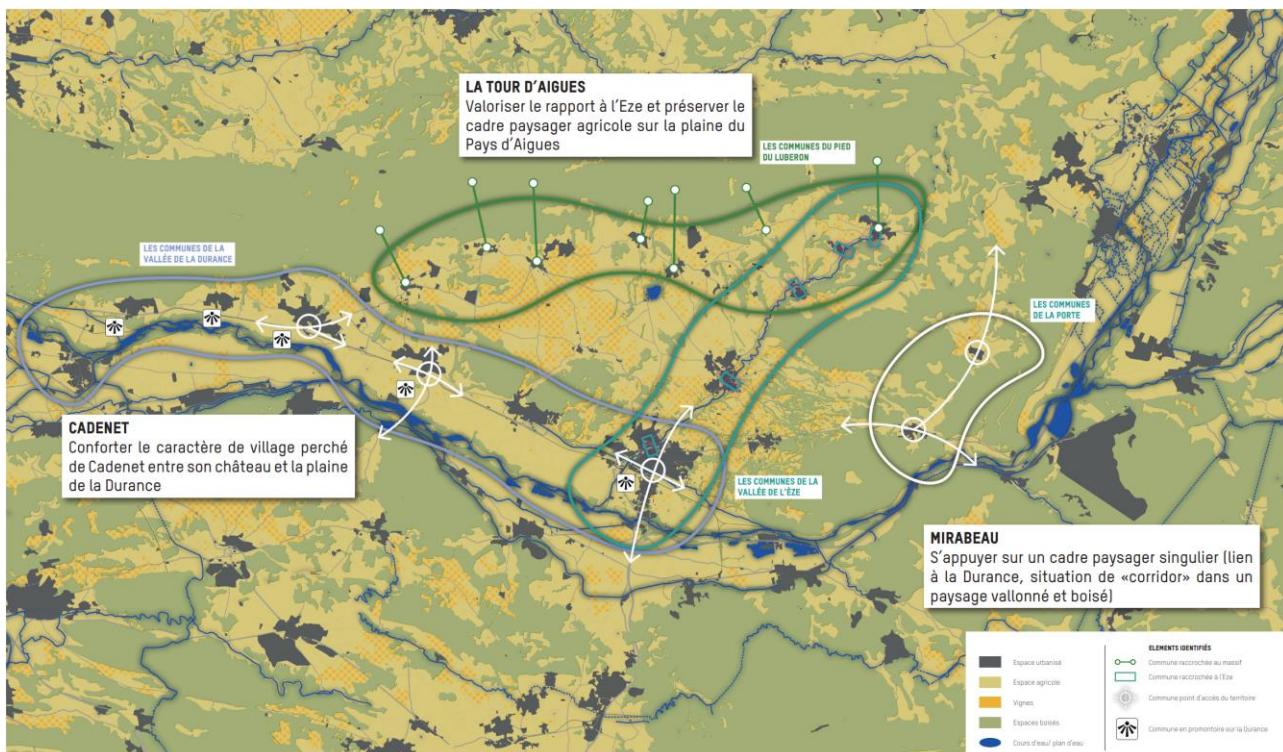
A l'échelle des centres-bourgs, le schéma de mobilité rurale répond à des enjeux transversaux en matière d'aménagement, de développement économique, social et environnemental. Les communes souhaitent conserver des stationnements aux abords de leurs commerces afin de privilégier les accès en proximité immédiate en vue d'inciter le consommateur à se rendre dans les petits commerces, mais également de répondre aux besoins des habitants souhaitant se garer au plus près de chez eux. Néanmoins, les élus sont conscients des méfaits que génère la forte présence de la voiture en terme de sécurité, de nuisance sonore, d'environnement et de qualité de vie dans les espaces publics.

Il a été ainsi confié au Bureau d'Etude Horizon Conseil de mener une étude en 2022 sur Cadenet, puis sur Mirabeau et la Tour d'Aigues sur fin 2022 / premier semestre 2023.

L'objectif de la mission est de dresser un état des lieux puis de proposer divers scénarios de plan de déplacement, valorisation de déplacement mode doux, d'implantation de signalétique et d'aménagement des espaces et de stationnement. Le scenario final intègre ainsi les projets d'amélioration du cadre de vie pour les communes à plus ou moins long terme.

## Environnement

Le territoire se caractérise par une occupation des sols très marquée par l'intervention humaine d'une part (agriculture, principalement de la vigne, et les espaces urbanisés) et d'ensembles « naturels » d'autre part (vallée de la Durance et autres cours d'eau, et grands ensembles montagneux boisés, comme le massif du Luberon au nord). Dès lors, les trois communes PVD n'ont pas le même rapport au paysage, à leur environnement et aux ressources présentes sur leur territoire. Une fois de plus, des ensembles peuvent être identifiés, ce qui démontre un rapport différencié au territoire : les communes situées au pied du massif, les communes de la vallée de l'Eze, les communes de la vallée de la Durance et enfin les communes en situation de porte au niveau du petit massif du Luberon.



Petites Villes de Demain - COTELUB - La Tour-d'Aigues, Cadenet & Mirabeau - Agence INterland

Entre les contreforts héritage du pastoralisme et les terres fertiles de la plaine de la Durance pour le verger/maraîchage, l'environnement offre une diversité agricole au territoire : fromage de chèvre, miel, lavande, truffe et primeur et vignes. L'agriculture et la viticulture façonnent le paysage et sont indissociables de l'identité du Sud Luberon. Cependant, la production autour de la viticulture se renforce au détriment des autres cultures et

notamment des vergers. Tout le territoire est en zone AOC Côtes du Luberon ce qui garantit une certaine qualité de la production. Cependant, cette labérisation contraint les jeunes agricultures à s'installer ailleurs en raison des prix des parcelles. Au regard de ces facteurs, les zones agricoles constituent ainsi un secteur clef du territoire mais fragile. La communauté de communes entend être facilitateur pour maintenir une diversité agricole et l'installation de jeunes agriculteurs. A l'image des actions menées par la commune de Cadenet, l'EPCI souhaite porter une politique d'acquisition foncière pour maîtriser l'avenir des fonciers agricoles.

La surface forestière de 16 310 ha, composée en majeur partie de chênes verts, chênes pubescents et de pins d'Alep est labélisée sur le domaine public. L'ambition pour COTELUB est ainsi de poursuivre la démarche à destination des parcelles privées, d'améliorer la gestion des forêts et proposer une valorisation du bois sur le territoire.

Pour atteindre les objectifs nationaux, régionaux et territoriaux, le PCAET, réalisé en partenariat avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB), décline en 6 objectifs sa stratégie pour la période 2020-2030 en visant la neutralité carbone à horizon 2045 :

- |  |  |
|--|--|
| 1 – Réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air | 4 – Favoriser l'économie circulaire    |
| 2 – Produire et utiliser les énergies renouvelables et de récupération   | 5 – S'adapter au changement climatique |
| 3 – Séquestrer le carbone  | 6 – Agir ensemble                      |

Le territoire entend porter ainsi une transition écologique volontaire et innovante dans un objectif d'atteindre l'autosuffisance et donc l'autonomie énergétique en circuit court à horizon 2050. L'utilisation des ressources locales est le fondement du projet. Cela passe par la diminution de la consommation énergétique, par l'amélioration thermique des bâtiments, l'utilisation du bois, l'implantation de chaudières à bois consommant les essences locales, le soleil et le développement de centrales villageoises, la création de réseaux de chaleur, la construction d'une unité de traitement des déchets productifs d'énergie.

Via le dispositif de Petites Villes de demain, la transition écologique passe par l'aménagement des espaces urbains, la diminution de la précarité énergétique du parc privé (habitat, commerce) mais également des équipements publics. Là encore, l'utilisation des ressources locales pour le bâti est un des objectifs :

- Intégration au mieux dans le paysage environnant par une réflexion sur le choix de la volumétrie, des matériaux et des couleurs par exemple,
- Prise en compte de la faune et de la flore,
- Choix des essences locales,
- Prise en compte de la typologie du sol.

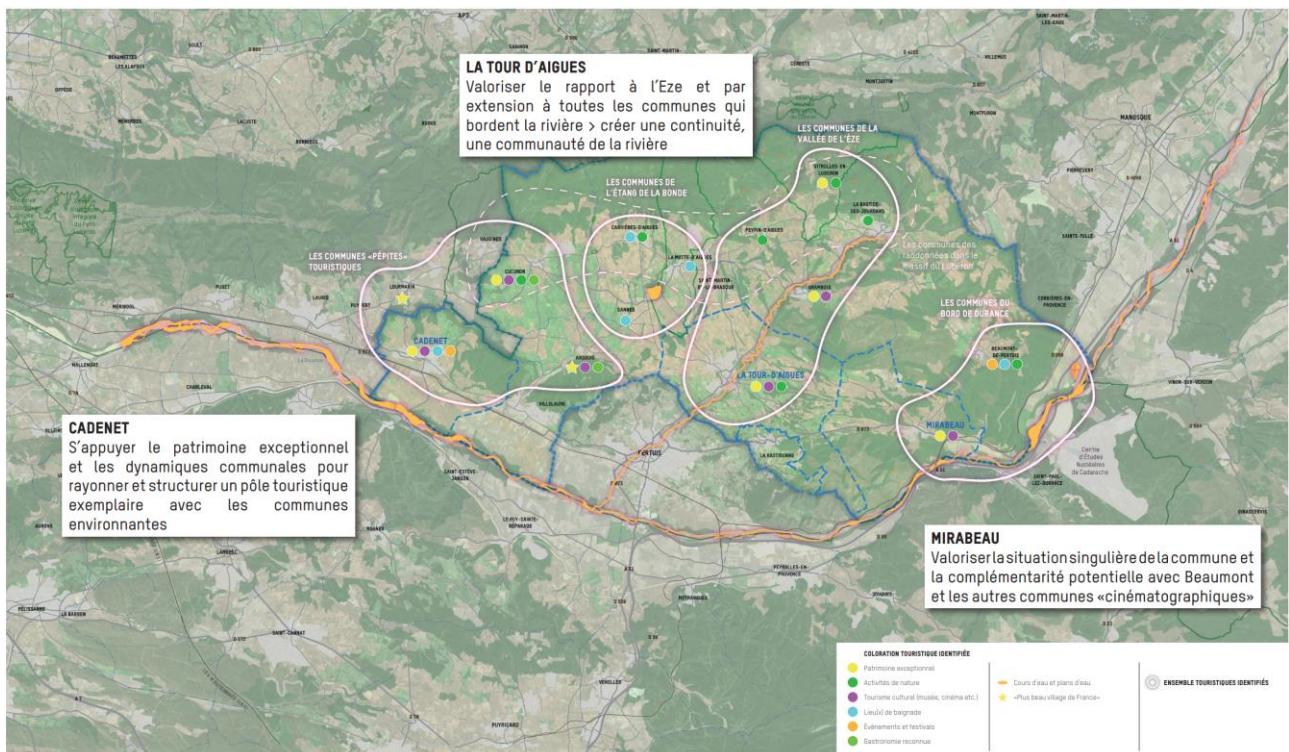
Toutes ces opérations participent à l'image des villages, à leur caractère. Les extensions urbaines, par exemple, doivent composer avec les structures permanentes du paysage tout en évitant de dénaturer la silhouette du village : recherche d'implantation dans la pente, intégration de la gestion de l'eau et du végétal, système viaire en prolongement des terres agricoles.

Les Petites Villes de demain ainsi que les communes et plus largement de l'intercommunalité, inscrivent ainsi leurs projets dans les objectifs du PCAET et dans la continuité des principes posés dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

## Tourisme

COTELUB identifie le tourisme comme facteur développement et d'accroissement économique. Le Sud Luberon est reconnu attractif, de fait, par la qualité architecturale de ses villages et de son paysage. Des ensembles clairs apparaissent dans l'armature territoriale : les communes réparties autour de l'étang de la Bonde, celles situées autour des deux communes labellisées « Plus Beau Village de France », ou encore celles situées au pied du massif du Luberon. A partir de ce constat, il s'agit de mettre en réseau les projets

communs dans un ensemble de parcours touristiques autour, par exemple de la valorisation du patrimoine, le rapport à l'eau, ou des festivals culturels.



Petites Villes de Demain - COTELUB - La Tour-d'Aigues, Cadenet & Mirabeau - Agence INterland

La définition du mot tourisme est « le fait de voyager, de parcourir pour son plaisir un lieu autre que celui où l'on vit habituellement ». Sur le territoire, les activités liées au tourisme s'expriment par divers canaux à savoir : l'animation et les événements (les sons du lub, le grand ménage de printemps, piano sur lac...), les activités de pleine nature (VTT, randonnées, escalade/accrobranche), des espaces aquatiques, les activités patrimoniales et culturelles (musées, monuments historiques, villages), ou encore autour de la gastronomie/art de vivre (marchés des producteurs locaux, produits du terroir, oenotourisme, lieux de découvertes culinaire, caves).

Le projet de territoire envisage le Sud Luberon comme destination permettant aux touristes/visiteurs de vivre des expériences plus respectueuses, plus connectées à l'environnement, à la culture locale et patrimoniale qui les entourent. L'idée étant de privilégier les rencontres locales et ainsi contribuer de manière positive et équitable au développement économique du territoire et à l'épanouissement des individus qui y vivent.

Témoin du passé mais aussi du présent, le patrimoine reflète l'identité des territoires. Patrimoine rural, ou appelé patrimoine de proximité, il est une véritable ressource et un vecteur de développement durable pour nos communes. En contribuant à l'attractivité des territoires ruraux, il participe ainsi à l'équilibre ville-campagne, renforce la qualité de vie des habitants, permet de lutter contre la dévitalisation croissante des centres-bourgs, participe au développement économique et à son attractivité. En d'autres termes, le patrimoine est un dispositif essentiel de « Petites Villes de demain ».

Le territoire du Sud Luberon a identifié six axes de travail :

AXE 1 : Promouvoir le tourisme durable<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le tourisme durable est défini par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) comme un tourisme « qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ».

- Action – Valoriser l'image du Sud Luberon comme un territoire préservé et authentique où la qualité architecturale des villages, les paysages, le terroir sont reconnus de fait sites touristiques*
- Action – Promouvoir le bien-être et le cadre de vie comme une expérience touristique*
- Action – Développer une offre multi-saison*
- Action – Valoriser les produits et le savoir-faire local*

AXE 2 : Structurer, organiser et développer la pratique des sports de nature randonnées, modes doux, vélos, VTT, escalade, pêche

- Action – Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur et continuer le travail engagé sur la signalétique*
- Action – Proposer une offre plus cohérente et lisible sur le territoire en favorisant la pratique*

AXE 3 : Réaliser les projets phares en matière de tourisme sur le territoire

- Action – Projet d'aménagement de l'étang de La Bonde*
- Action – Création d'itinéraire modes doux*
- Action – Projet du pavillon immersif en lien avec le vol d'oiseaux sur Cadenet*

AXE 4 : Optimiser le financement du tourisme par le tourisme

- Action – Evaluer l'impact économique du tourisme sur le territoire*
- Action – Développer une offre d'hébergement et augmenter éventuellement la perception de la taxe de séjour*
- Action – Evaluer annuellement l'économie du tourisme*

Axe 5 : Développer les partenariats

- Action – Poursuivre le partenariat avec le Luberon Sud Tourisme*
- Action – Travailler en partenariat avec les territoires limitrophes*
- Action – Travailler avec les associations/organismes participant au développement touristique et à l'image du territoire (hébergeurs, Vélo Loisir Provence, associations historiques...)*

Axe 6 : Mobilité

- Action – Développer les offres de déplacement plus propres et moins coûteuses pour améliorer le quotidien des habitants du territoire du Sud Luberon mais également des touristes et ainsi limiter l'usage individuel des véhicules.*

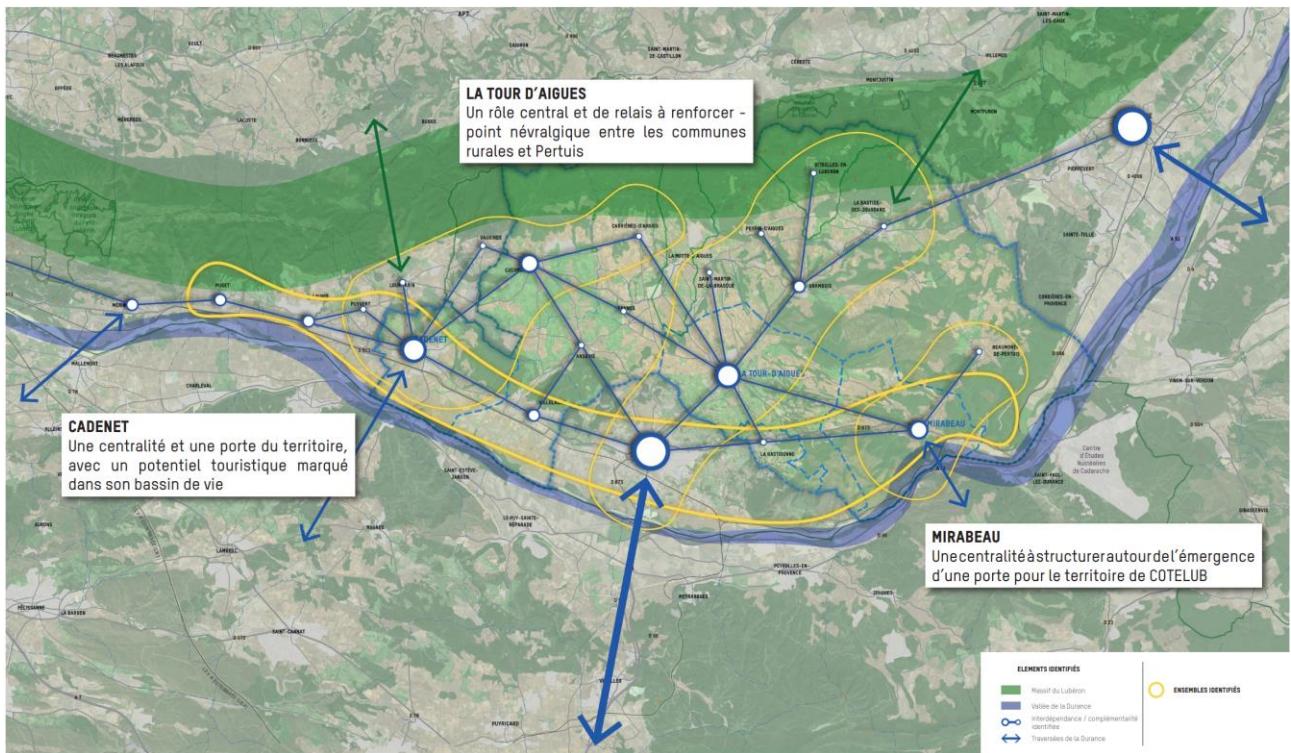
## SYNTHESE TERRITORIALE

L'analyse de ces différentes thématiques révèle une organisation du territoire en plusieurs ensembles interconnectés, aux dynamiques, paysages et positionnement différents mais complémentaires dans une armature globale.

> Le premier ensemble qui concentre les communes en bord de Durance, constitue une armature dynamique et ouverte sur les territoires limitrophes au moyen de portes (Cadenet, Pertuis, Mirabeau)

> Accrochés à ce premier ensemble, trois autres entités se dégagent, entre les bords de Durance et le massif du Luberon concentrées pour chacune autour d'un bassin de vie :

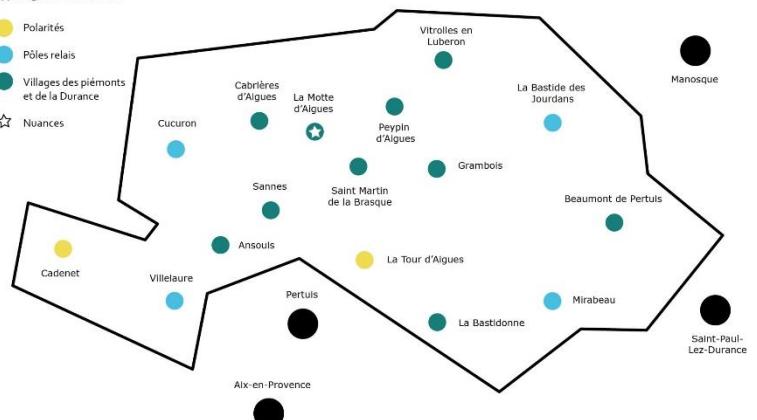
1. La radiale Ouest avec Cadenet comme point d'articulation
2. La radiale centrale, avec la Tour d'Aigues comme centre du système, entre Pertuis et les petites communes rurales
3. La radiale est, plus réduite, avec Mirabeau comme centralité



Petites Villes de Demain - COTELUB - La Tour-d'Aigues, Cadenet & Mirabeau - Agence INterland

Cette synthèse territoriale rédigée via le dispositif Petites Villes de demain sera intégrée à « l'armature territoriale » dessinée dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT, en cours de révision. Cette dernière identifie les typologies de communes à savoir les polarités identifiées dans le SRADDET, les communes relais qui bénéficient d'un bon niveau d'équipement pour assurer les besoins de leur habitants et des communes voisines, ainsi que les villages des piémonts et de la Durance qui ont un cadre de vie préservé et participent à l'attrait touristique du territoire.

Armature territoriale du SCOT Sud Luberon : Typologie de commune



Révision du SCOT – Projet de l'armature territoriale de COTELUB – AURAV

## 2.2 Les enjeux de revitalisation des communes Petites Villes de demain

### LA TOUR D'AIGUES

Par sa situation géographique au cœur du Pays d'Aigues, la commune de La Tour d'Aigues bénéficie d'une attractivité sur le volet commercial avec une forte demande d'implantation, mobilité avec la traversé de la RD956, culturel avec de nombreuses animations notamment au château, services avec les écoles ou les stades, et démographique avec une forte augmentation de sa population de 51,47% depuis 50 ans. Au regard de cette évolution, La Tour d'Aigues a la volonté de concevoir une densification mesurée en procédant prioritairement au renouvellement des espaces urbanisés. La commune mène une politique active sur l'habitat par une veille foncière et immobilière sur les bâtiments dégradés et les opportunités de marché. Elle offre une aide au ravalement de façades, en réalisant des opérations de construction de logements afin de compléter l'offre résidentielle et en instaurant un permis de louer. En complément, la commune a fait le choix de prioriser ses travaux de réhabilitation des rues de son centre ancien à destination des habitants.

Dans le cadre du Programme PVD, la commune de La Tour d'Aigues souhaite poursuivre l'aménagement de ses espaces publics souvent occupés par la voiture. Ses efforts portent sur l'aménagement de la Place Jean Jaurès, située au cœur des mobilités, au carrefour de la dynamique commerciale, et dans la poursuite de l'animation culturelle et sociale du centre. Cet espace crée également un lien visuel et physique avec à la fois son identité patrimoniale remarquable (le château) et paysager (les bords de l'Eze). Sa requalification s'intègre également dans la lignée d'amélioration des rues adjacentes du centre ancien et des voies de circulation. Parallèlement, la commune souhaite améliorer son offre de service de santé et sportive.

### Synthèse et enjeux

#### **HABITAT**

- Poursuivre les actions d'amélioration de l'habitat en centre-ville (veille immobilière pour acquisition et réhabilitation)
- Anticiper le développement résidentiel et proposer des opérations de logements résidentiels communaux

#### **ESPACES PUBLICS & MOBILITÉS**

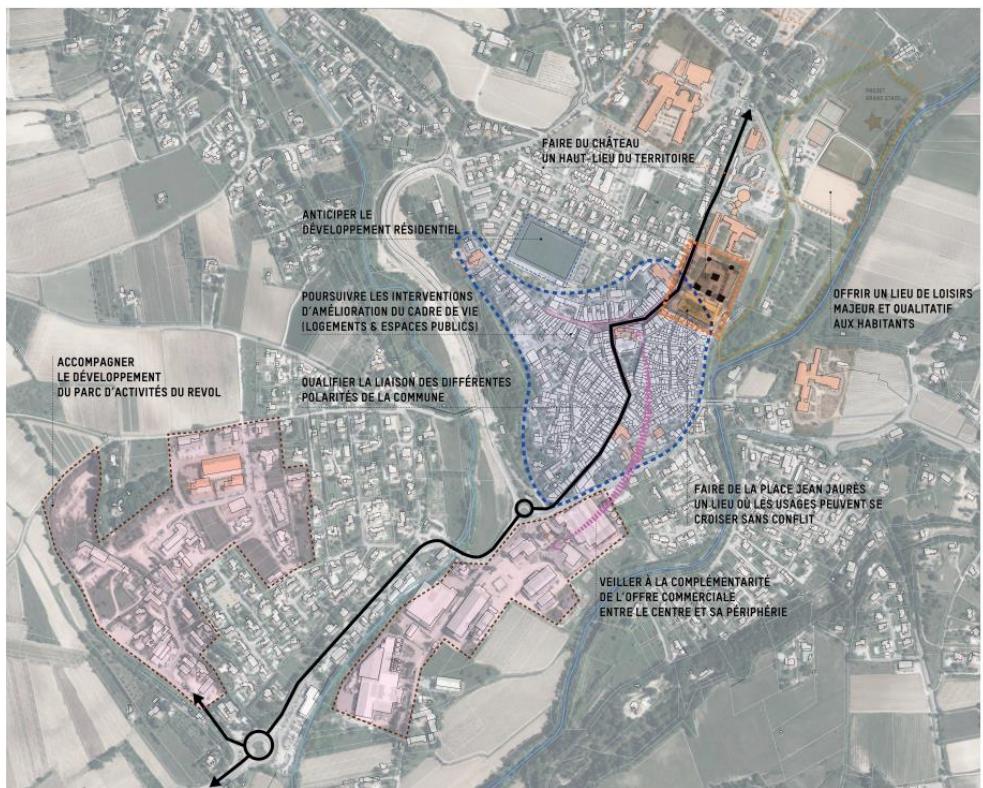
- Poursuivre les actions de requalification des espaces publics du centre-ville
- Réaménager la place Jean Jaurès en espace public majeur de la commune à haute valeur d'usages
- Relier les différentes polarités de la commune par une trame d'espaces publics adaptés à leurs vocations

#### **ÉQUIPEMENTS**

- Faire du château un haut-lieu du territoire (accessibilité, visibilité, programmation, animation)
- Aménager une nouvelle polarité dédiée aux sports et aux loisirs dans le cadre paysager du bord de l'Eze
- Rénover et offrir de nouveaux équipements publics
- Déplacement du stade Y. Garcin

#### **COMMERCES/ACTIVITÉS**

- Veiller à la complémentarité de l'offre commerciale entre le centre et sa périphérie (éviter des concurrences, pérenniser et développer l'activité commerciale en centre-ville)
- Accompagner le développement du parc d'activités du Revol
- Acquérir du foncier agricole pour préserver l'agriculture



## **Préfiguration des orientations**

### **Vie Quotidienne**

> Conforter le rôle central et relais de la commune dans l'armature territoriale, complémentaire des petites communes et de Pertuis

> Valoriser le rôle structurant de la commune au niveau des équipements sportifs et de la vie associative à l'échelle du territoire

### **Mobilité**

> Renforcer l'offre de TC et la connexion avec Pertuis

> Améliorer le rabattement vis à vis des petites communes de la plaine pour favoriser les comportement alternatifs (covoiturage etc.)

### **Environnement**

> Valoriser le rapport à l'Eze, pour reconnecter le bourg à son milieu naturel et paysager

> Préserver le cadre paysager agricole sur la plaine du Pays d'Aigues, qui constitue un marqueur du territoire

### **Tourisme**

> Améliorer l'offre et l'accueil touristique de la commune, notamment au niveau du château

> Valoriser le rapport à l'Eze et par extension à toutes les communes qui bordent la rivière

### **Enjeux**

**Un rôle central et de relais à renforcer - point névralgique entre les communes rurales et Pertuis**

### **CADENET**

La commune de Cadenet est une commune animée sur le plan culturel, où il fait « bon vivre », attirant de nombreuses familles. La commune s'est engagée à développer la vie locale autour de la valorisation de son histoire et de son patrimoine afin d'améliorer la vie de ses habitants. Ces aménagements se sont concentrés autour d'espaces de rencontres :

- Place du Tambour d'Arcole, anciennement place aux bestiaux marquant l'entrée de la ville fortifiée par le portail Sainte Anne. Aménagée en 2018, cette place marque le cœur du village avec ses terrasses de cafés, restaurants, librairie et autres commerces de proximité, lui offrant une destination « de loisir ».
- Place du 14 juillet, anciennement place centrale et lieu de marché, au Moyen Age. Aménagée en 2018, elle offre à l'ombre de ses platanes, et autour de son « bar des amis », un caractère provençal plus intime et familial.
- Rue Victor Hugo, rue historiquement commerçante. Aménagée en 2018, elle est très empruntée par les piétons reliant les places du Tambour et du 14 juillet.
- Cours Voltaire avec l'ilot Vivet, reliant la place du Tambour d'Arcole, centre plutôt commercial, et la place du 4 septembre, centre culturel et administratif. Cet espace est à aménager dans le cadre de PVD comme un nœud de rencontre au cœur de la commune.

En s'engageant dans Petites Villes de demain, Cadenet souhaite poursuivre cette ambition en intégrant au cœur de ses usages locaux son patrimoine, marqueur de sa richesse et son identité. L'ilot Vivet, le presbytère ou le site du château, les lieux de rencontres sportives (randonnées, VTT, parcours santé), culturelles (festival du Grand ménage de printemps, journées européennes du patrimoine en septembre, Jour de la Nuit en

octobre, crèche vivante en décembre), de promenades et de manifestations, témoignent des ambitions de la commune.

La polarité Sud joue le rôle d'entrée du territoire. A la connexion entre le centre-bourg, les zones agricoles et le camping, elle accueille également un PEM et offre une zone d'activités économique. Développée en fonction des opportunités foncières, la commune en collaboration avec COTELUB, par sa compétence intercommunale, refléchit à une cohérence d'ensemble de la zone d'activités la Meillière. En effet, la polarité sud est une image d'entrée du territoire qu'il convient d'améliorer.

Enfin, Cadenet pourrait servir de modèle pour le territoire en matière de stratégie agricole. COTELUB peut se servir de cette dynamique afin de pallier aux enjeux du foncier agricole.

## **Synthèse et enjeux**

### **HABITAT**

- Étendre les actions d'amélioration du cadre de vie en centre-ville à l'habitat

### **ESPACES PUBLICS**

- Poursuivre les actions de requalification des espaces publics du centre-ville
- Rendre accessible le site du château (liaison modes doux avec le centre-ville, accessibilité voiture et TC, gestion du stationnement)
- Améliorer la liaison entre le camping et le centre-ville (pour accroître les synergies entre les 2)

### **ÉQUIPEMENTS**

- Faire du château un haut-lieu du territoire (accessibilité, mise en sécurité, inscription dans les parcours, signalétique, animation)

### **COMMERCES/ACTIVITÉS**

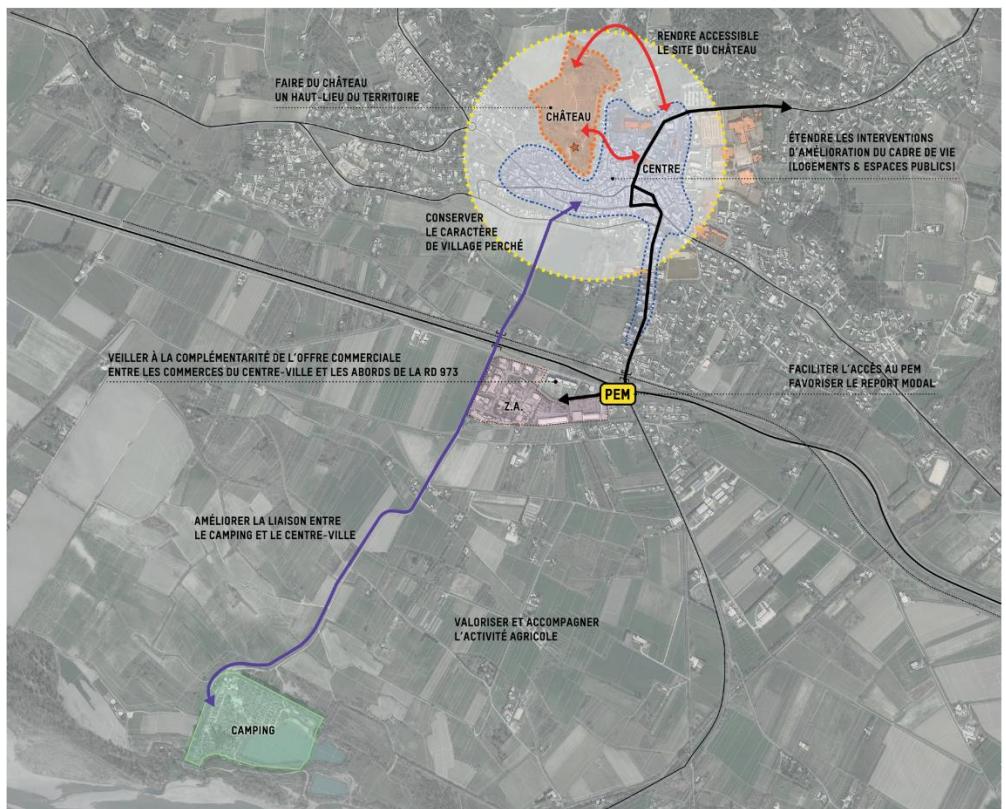
- Veiller à la complémentarité de l'offre commerciale (articuler l'offre commerciale entre les polarités que sont le centre-ville, les abords de la RD 973 et le camping)

### **PAYSAGE**

- Valoriser et accompagner l'activité agricole
- Conserver le caractère identitaire de la commune (village perché)

### **MOBILITÉS**

- Développer et favoriser le report modal (PEM)



## **Préfiguration des orientations**

### **Vie Quotidienne**

- > Poursuivre le rôle de locomotive du territoire sur les questions culturelles et associatives, qui profite aux habitants et aux touristes qui viennent découvrir le territoire
- > Poursuivre les politiques de redynamisation commerciale sur le territoire communal
- > Renforcer le rôle de centralité dans son bassin de vie, y compris en dehors de COTELUB
- > Lutter contre l'habitat indigne avec recensement de la vacance

### **Environnement**

- > Conforter le caractère de village perché de Cadenet entre son château et la plaine de la Durance
- > Poursuivre la politique agricole menée : variété des cultures, portage foncier etc
- > Végétalise en des espaces publics

## Mobilité

- > Assumer le rôle de porte-ouest du territoire en s'appuyant sur un PEM et un réseau de TC existant à renforcer
- > Connecter de manière fluide les polarités de la commune : centre-bourg, château, camping
- > Informer la population dans le cadre du schéma mobilité

## Tourisme

- > Faire du projet autour du château un haut-lieu touristique du territoire
- > Renforcer l'offre d'accueil touristique sans contrevenir à la vie quotidienne des habitants
- > S'appuyer le patrimoine exceptionnel et les dynamiques communales pour rayonner et structurer un pôle touristique exemplaire avec les communes environnantes
- > Prolonger les parcours « mode doux » autour du patrimoine

## Enjeux

**Renforcer la situation centrale d'un bassin de vie et de porte du territoire, avec un potentiel touristique marqué à Cadenet et aux alentours**

## MIRABEAU

Avec une croissance annuelle moyenne de la population de 1,5 %, on peut estimer une construction de 90 logements dans les 10 années à venir sur la commune de Mirabeau. Mirabeau est en effet marquée par une croissance démographique importante, qui l'engage à porter des ambitions fortes pour les habitants d'aujourd'hui et de demain. Avec une vision 2050, elle a pour objectif de répondre aux enjeux actuels et futurs tout en conservant son identité de petit village provençal. En proximité directe avec le pôle d'emploi de Cadarache, Mirabeau attire de nombreux actifs et familles sur son territoire. Ainsi, la commune tend à se développer sur sa polarité Nord au-delà de la RD 193 par l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire labellisé bâtiment durable Méditerranée intégrant un réfectoire de mixité entre les élèves et séniors, l'écoquartier des Espinasses avec une diversité d'offres de logements : LLS, résidence séniors, logements en accession. Par ailleurs, la commune possède une diversité de services de santé et de commerces de première nécessité qu'elle souhaite préserver et compléter. Cependant, la commune ne jouit d'aucun commerce moteur, et d'animation d'espace public, malgré ses espaces verts, son patrimoine cinématographique et vernaculaire, son boulodrome et sa proximité immédiate avec les étendues naturelles. Située à l'entrée du territoire, au carrefour de quatre départements, la commune souffre du tout voiture en raison des nombreux actifs quittant le territoire vers les bassins d'emploi. Les places publiques sont occupées par les véhicules, en dehors du marché hebdomadaire organisé sur la place du Barry.

## Synthèse et enjeux

### **HABITAT**

- Anticiper le développement résidentiel (site de l'actuelle école)

### **ESPACES PUBLICS**

- Relier le centre-bourg et le nouveau quartier pour en faire un « centre élargi »
- Requalifier les espaces publics du centre du village (ex : place du Barry)

### **ÉQUIPEMENTS & TOURISME**

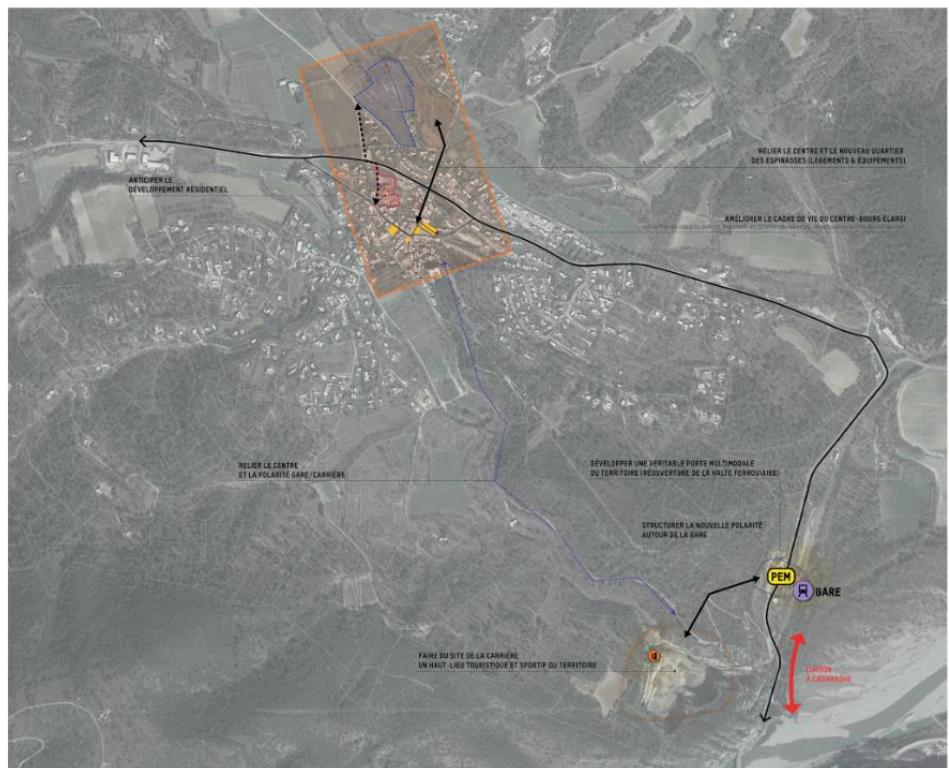
- Développer une polarité autour de la gare et du site touristique et sportif de la carrière

### **COMMERCES/ACTIVITÉS**

- Pérenniser et améliorer l'offre de services et de commerces (offre de restauration/bar notamment)

### **MOBILITÉS**

- Développer une véritable porte multimodale au niveau de la gare réouverte et du PEM mis en service (inscription dans les trajets du quotidien, notamment en direction du site de Cadarache/ITER)
- Améliorer et développer les liaisons entre le centre et la gare



## Préfiguration des orientations

### **Vie Quotidienne**

- > Structurer une polarité relais qui connecte le territoire de COTELUB avec les territoires du secteur EST (Cadarache notamment)
- > Apporter les services et équipements nécessaires aux nouveaux habitants
- > Faire participer et connecter les nouvelles opérations à la dynamique du centre-bourg pour éviter l'effet « dortoir »

### **Mobilité**

- > Faire émerger une véritable porte-est multimodale, avec le PEM et potentiellement la réactivation de la gare
- > Faire de Mirabeau un bourg où l'on s'arrête, et pas seulement un village traversé
- > Connecter les différentes polarités de la commune entre elles (centre-bourg, secteur en développement, et futur PEM)

### **Environnement**

- > S'appuyer sur un cadre paysager singulier (lien à la Durance, situation de «corridor» dans un paysage vallonné et boisé)

### **Tourisme**

- > Valoriser la situation singulière de la commune en tant que point d'entrée-est du Sud Luberon
- > Créer une capacité d'accueil pour les touristes cinéphiles, en lien avec les autres communes similaires
- > Miser sur le positionnement sport et nature avec le projet d'escalade à la carrière et le rapport à la Durance

## Enjeux

**Une polarité à structurer autour de l'émergence d'une porte pour le territoire de COTELUB**

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Comme indiqué dans l’Article 1, le Programme Petites villes de demain est intégré aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ainsi la convention-cadre précise les ambitions retenues pour le territoire et ses communes dans la logique des objectifs fixés dans le CRTE.

### AMBITION 1

#### VIE QUOTIDIENNE / BASSIN DE VIE

Garantir aux habitants un cadre de vie et des services de qualité

Axe 4 du CRTE – Améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser l’emploi

##### ORIENTATION

Donner accès à des espaces publics paysagers et qualitatifs

##### ORIENTATION

Proposer une offre de logements adaptée à la population

##### ORIENTATION

Assurer l'accès aux équipements publics et aux services de proximité

### AMBITION 2

#### MOBILITE / PORTES D'ENTREE DU TERRITOIRE

Structurer une offre de transport adaptée aux besoins du territoire

Axe 1 du CRTE – Développer les mobilités durables

##### ORIENTATION

Donner accès au territoire, structurer ses portes

##### ORIENTATION

Dessiner une armature multimodale

##### ORIENTATION

Favoriser les modes doux

### AMBITION 3

#### ENVIRONNEMENT / GEOGRAPHIE

Mettre en œuvre la politique de transition écologique et poursuivre les actions en cours

Axe 2 du CRTE – Accélérer la sobriété énergétique

##### ORIENTATION

Accélérer la sobriété énergétique

##### ORIENTATION

Préserver l'agriculture et valoriser les ressources locales

##### ORIENTATION

Aller vers un aménagement urbain sobre et frugal

### AMBITION 4

#### TOURISME / COLORATION

Mettre en valeur les hauts-lieux du territoire pour les touristes et les habitants de COTELUB

Axe 3 du CRTE – Préserver et valoriser les patrimoines naturels, paysagers et bâti

##### ORIENTATION

Aménager les hauts-lieux pour les rendre praticables, visibles et attractifs

##### ORIENTATION

Mettre en place un réseau de micro-lieux remarquables relais des hauts-lieux

##### ORIENTATION

Rendre accessibles les hauts-lieux du territoire

### 3.1 AXE 1 – Vie Quotidienne : Garantir aux habitants un cadre de vie et des services de qualité

#### **Orientation 1 – Donner accès à des espaces publics paysagers et qualitatifs**

Territoire du « tout voiture », les communes subissent l'omniprésence de la voiture de par son plan de circulation et son stationnement sur l'espace public. Cette forte occupation est par ailleurs contrariée par l'organisation urbaine des centres-anciens autours de ruelles marqueur de l'identité des villages de Provence. L'enjeu pour les communes est alors de procéder à :

- Une requalification globale des espaces publics majeurs des communes en s'interrogeant sur la fonction d'usage et de vitalité et de rencontre
- De donner un cadre commun à l'aménagement des espaces publics, garant de l'attractivité des communes, par une qualité de mobilier urbain, une signalétique claire et lisible, une végétalisation des espaces.

#### **Orientation 2 – Proposer une offre de logements adaptée à la population**

L'habitat est situé au cœur de la stratégie de revitalisation des petites communes. L'enjeux pour le territoire est ainsi de savoir quelles formes urbaines adopter permettant à la fois de diversifier l'offre de logements afin de répondre au parcours résidentiel des habitants, de répondre aux évolutions sociétales, au vieillissement de la population, à l'amélioration énergétique, aux aspirations actuelles et futures, tout en préservant le caractère architectural et paysager des villages. Par ailleurs, les objectifs nationaux imposent un développement durable dans la politique du logement avec une réduction de consommation du foncier, un renforcement de lien entre déplacement et développement de l'urbanisation, et une réduction de la facture énergétique liée à l'habitat.

Ces enjeux doivent passer par :

- La reconquête de l'habitat dans les centres anciens accompagnée d'une lutte contre l'habitat indigne,
- La gestion du renouvellement urbain en centre bourg de manière mesurée et réfléchie, avec une diversification de l'offre pour favoriser le parcours résidentiel des publics cibles et à prix maîtrisé
- La prise de position sur une offre d'hébergement touristique

L'ensemble de ces actions doit répondre à une qualité de logement : durable et performant répondant aux objectifs du CRTE et PCAET.

Le lancement d'une étude OPAH et la révision du SCOT permettront d'établir une stratégie intercommunale sur l'offre résidentielle.

#### **Orientation 3 – Assurer l'accès aux équipements publics et aux services de proximité**

Malgré leurs typologies diverses et variées, chaque commune participe à la vitalité du territoire par son caractère, son identité, sa situation géographie, son histoire. Les polarités identifiées dans le cadre du SRADDET offrent, une diversité de services et de commerces.

Les communes dites « relais » bénéficient des services de première nécessité (commerces, services de santé, complexes sportifs) à destination de leurs habitants et des petites communes et hameaux en proximité. Enfin, les autres communes, les villages de piémont et de Durance, peuvent bénéficier du dernier commerce souvent un commerce multiservices ou un commerce moteur attractif notamment sur le volet touristique (souvent les communes du nord).

Afin de poursuivre et d'assurer la vitalité du territoire, il est nécessaire de :

- Structurer l'offre sport/loisirs/jeunesse à l'échelle intercommunale
- Rapprocher les équipements et les services des centres-bourgs
- Favoriser la vitalité commerciale

## 3.2 AXE 2 – Mobilité : Structurer une offre de transport adaptée aux besoins du territoire

### **Orientation 1 – Donner accès au territoire, structurer ses portes**

COTELUB est marquée par des frontières clairement identifiées entre la Durance et les massifs du Luberon, au carrefour de quatre départements. Territoire résidentiel et enclavé sur le volet mobilité, mais non loin des infrastructures d'ampleur régionale et limitrophe des parcours touristiques majeurs, il s'agit :

- D'améliorer les connexions entre COTELUB et les pôles d'emplois et territoires limitrophes
- D'inscrire COTELUB dans les grands parcours modes doux et alternatifs dans un objectif de développement touristiques de pleine nature.

### **Orientation 2 – Dessiner une armature multimodale**

La mobilité est l'une des difficultés principales en territoire rural, où la voiture individuelle reste indispensable notamment pour sortir du territoire vers les pôles économiques. Pour le territoire, les axes de développement sur la mobilité sont les suivantes :

- Mettre en œuvre un réseau PEM au niveau des portes d'entrée du territoire
- Aménager des tronçons cyclables en relais de PEM pour palier en partie au dernier kilomètre
- Offrir des alternatives à l'autosolisme en favorisant le covoiturage, l'auto-stop ou encore le transport à la demande

### **Orientation 3 – Favoriser les modes doux**

Inscrite dans une démarche de développement durable, COTELUB porte une stratégie globale de mobilité qui réaffirme le développement de la pratique cyclable et piéton, comme un enjeu fort de territoire, devant se traduire par un renforcement significatif de son maillage local. Le territoire s'efforce ainsi à promouvoir le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle et d'atténuer les nuisances au cœur des centres-bourgs liées à la voiture. Le territoire envisage ainsi de :

- Aménager des espaces publics attrayants pour les modes doux
- Aménager/valoriser des parcours modes doux confortables et sécurisés entre les polarités des communes et les lieux d'attractivités (étang de La Bonde)
- Limiter la place de la voiture et du stationnement dans l'espace urbain

## 3.3 AXE 3 – Environnement : Mettre en œuvre la politique de transition écologique et poursuivre les actions en cours

### **Orientation 1 – Accélérer la sobriété énergétique**

Dans un objectif d'atteindre l'autosuffisance d'ici 2050, et ainsi devenir un territoire à « énergie positive », le plan d'action s'organise autour de l'atténuation, l'adaptation et la participation, en d'autres termes :

- Réduire et compenser les consommations énergétiques
- Développer des énergies renouvelables
- Eduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique

### **Orientation 2 – Préserver l'agriculture et valoriser les ressources locales**

Inscrit dans le projet territoire comme une « identité héritée : un territoire d'eau et de culture », COTELUB entend soutenir l'agriculture vertueuse afin de maintenir une qualité paysagère et un dynamisme économique du territoire. Cette ambition se traduit par une volonté de :

- Engager un travail avec la SAFER pour la préservation de l'agriculture du territoire
- Trouver / créer des lieux de vente de produits locaux pour tous dans les bourgs

### **Orientation 3 – Aller vers un aménagement urbain sobre et frugal**

La « Loi Climat et Résilience » du 22 août 2021 vise à accélérer la transition écologique de la société et ambitionne d'inscrire chaque territoire dans une trajectoire de sobriété foncière (objectif ZAN – zéro

artificialisation nette – à l'horizon 2050). Le territoire doit être capable de s'adapter au changement climatique et d'anticiper les enjeux de demain.

- Identifier et agir prioritairement sur les dents creuses et la vacance
- Mener des opérations de renouvellement urbain en centre-bourg
- Aménager de manière frugale les espaces publics du territoire (économie de moyens, désimperméabilisation, végétalisation, gestion de l'eau notamment des eaux pluviales)
- Répondre à une qualité du bâti (parc privé et public), durable et performant, employant un maximum des ressources locales

### 3.4 AXE 4 – Tourisme/coloration : Mettre en valeur les hauts-lieux du territoire pour les touristes et les habitants de COTELUB

#### Orientation 1 – Aménager les hauts-lieux pour les rendre praticables, visibles et attractifs

Le patrimoine est incontestablement lié au développement de la commune et à son attractivité. L'ambition du territoire est de devenir une destination majeure en terme d'activités de pleine nature. Le territoire vise ainsi à traduire le tourisme durable en s'appuyant sur le développement maîtrisé du VTT et de circuits de randonnées, la mise en valeur des villages mais également la création de lieux emblématiques. En cela, il s'agit d'offrir des projets culturels, touristiques, éducatifs, scientifiques, économiques qui s'inscrivent dans un canevas des lieux saillants de Provence. Le territoire a pour objectif de :

- Aménager les hauts-lieux pour les rendre praticables, visibles et attractifs
- Aménager l'environnement immédiat des hauts-lieux identifiés
- Préserver le cadre architectural et paysager des hauts-lieux

#### Orientation 2 – Mettre en place un réseau de micro-lieux

Le territoire possède des « petites histoires » qui font Histoire. Chaque village regorge de petits patrimoines ruraux, d'anecdotes, qui font la fierté des habitants. Fédérateur d'une mémoire commune, le patrimoine immatériel, et vernaculaire témoigne des origines d'un territoire et de ses habitants. Il participe en cela à l'identité et au charme d'une commune. Il s'agit en ce sens de :

- Créer des parcours patrimoniaux dans les centres-bourgs
- Mettre en valeur le patrimoine immatériel du territoire

#### Orientation 3 – Rendre accessibles les hauts-lieux du territoire

Le comité de pilotage Espace Valléen du 21 novembre 2018 a validé la programmation du développement touristique du territoire qui vise à répondre à trois enjeux : consolider l'offre touristique, connecter les différents bassins de vie et construire une offre vitrine fédératrice. Cela passe par :

- L'accès aux hauts-lieux à tous les publics
- L'aménagement des connexions claires entre les hauts-lieux et les centres-bourgs
- Le développement d'une offre stratégique d'hébergement
- 

---

## Article 4 – Le plan d'actions

---

Il s'agit de la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 3.

#### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT

#### **AMBITION 1 – VIE QUOTIDIENNE / CADRE DE VIE**

<b>AXE 1 - GARANTIR AUX HABITANTS UN CADRE DE VIE ET DES SERVICES DE QUALITE</b>				
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>MOA</b>	<b>Localisation</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>N°</b>
<b>O1</b> Donner accès à des espaces publics paysagers et qualitatifs	La Tour d'Aigues	La Tour d'Aigues	Procéder à la mise en valeur de la place Jean Jaurès et des rues adjacentes	A1.O1.1
	La Tour d'Aigues	La Tour d'Aigues	Poursuivre les opérations de requalification des espaces publics du centre bourg <i>Place du 19.05.62, secteur Est et Ouest</i>	A1.O1.2
	Cadenet	Cadenet	Requalification de la place de la mairie et des rues adjacentes <i>Place du 4 septembre</i>	A1.O1.3
	Cadenet	Cadenet	Poursuite de l'aménagement des rues/espaces publics <i>Rue du 8 mai, rue Danton, Rues Victor Hugo et Carnot</i>	A1.O1.4
	Mirabeau	Mirabeau	Faire de la place du Barry un espace public majeur, animé et fonctionnel	A1.O1.5
	Mirabeau	Mirabeau	Aménagement de la place de l'église	A1.O1.6
<b>O2</b> Proposer une offre de	COTELUB	COTELUB	Etude OPAH	A1.O2.1
	COTELUB	COTELUB	OPAH	A1.O2.2

logements adaptée à la population	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Poursuite de la politique municipale en faveur de l'habitat	<b>A1.O2.3</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Mise en œuvre du permis de louer	<b>A1.O2.4</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Recensement des logements vacants	<b>A1.O2.5</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Poursuite de la dynamique d'accompagnement en faveur de l'habitat : aide au ravalement de façades	<b>A1.O2.6</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Mettre en œuvre une opération ambitieuse de réhabilitation sur l'îlot Vivet : Habitat + commerce	<b>A1.O2.7</b>
	<b>Mirabeau</b>	<b>Mirabeau</b>	Maintenir une qualité patrimoniale bâtie de l'habitat	<b>A1.O2.8</b>
O3 Assurer l'accès aux équipements publics et aux services de proximité	<b>COTELUB</b>	<b>Cadenet</b>	Réfection du plateau sportif du gymnase de Cadenet	<b>A1.O3.1</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>Cadenet</b>	Réfection de la salle multisports (dojo) au gymnase de Cadenet	<b>A1.O3.2</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Développer les espaces de coworking	<b>A1.O3.3</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux	<b>A1.O3.4</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Réalisation du guide du commerçant	<b>A1.O3.5</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Mise en place d'une signalétique ZA + centres-bourgs + entrées de territoire	<b>A1.O3.6</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Accompagnement à l'amélioration des façades "Mon projet rénovation des devantures commerciales"	<b>A1.O3.7</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Mise en place d'une politique communautaire en faveur de la redynamisation commerciale des centres-bourgs	<b>A1.O3.8</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Réalisation des labels éco-défis	<b>A1.O3.9</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Réhabilitation du stade Maurice Greef - retraitement durable des surfaces, gradins, vestiaires	<b>A1.O3.10</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Construction d'un terrain de padel	<b>A1.O3.11</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Réhabilitation et construction de la salle de danse	<b>A1.O3.12</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Déplacement du stade Y. Garcin avec la construction d'un nouveau stade	<b>A1.O3.13</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Lutter contre la vacance commerciale	<b>A1.O3.14</b>

	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Acquisition foncière et réalisation d'un pôle santé	<b>A1.03.15</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Rénovation de la mairie et de la bibliothèque	<b>A1.03.16</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Réhabilitation l'ancienne caisse d'épargne en commerce	<b>A1.03.17</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Construction d'un nouveau local pour les services techniques	<b>A1.03.18</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Aménagement de la maison du citoyen	<b>A1.03.19</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Poursuivre une dynamique commerciale	<b>A1.03.20</b>
	<b>Mirabeau</b>	<b>Mirabeau</b>	Implantation d'un bar/restaurant participant à l'animation de l'espace public	<b>A1.03.21</b>
	<b>Mirabeau</b>	<b>Mirabeau</b>	Construction d'une salle des fêtes	<b>A1.03.22</b>

## AMBITION 2 – MOBILITE

<b>AXE 2 - STRUCTURER UNE OFFRE DE TRANSPORT ADAPTEE AUX BESOINS DU TERRITOIRE</b>				
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>MOA</b>	<b>Localisation</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>N°</b>
<b>O1</b> Donner accès au territoire, structurer ses portes	<b>COTELUB</b>	<b>Cadenet</b>	Développer le PEM à Cadenet	<b>A2.01.1</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Mettre en place un PEM à la Tour d'Aigues	<b>A2.01.2</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>Mirabeau</b>	Mettre en œuvre le projet de PEM à Mirabeau	<b>A2.01.3</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>Mirabeau</b>	Aménager la halte ferroviaire de Mirabeau	<b>A2.01.4</b>
<b>O2</b> Dessiner une armature territoriale	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Créer un plan de déplacement structurant (TC, TAD)	<b>A2.02.1</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Développer l'application Rézo Pouce	<b>A2.02.2</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Etude du plan de circulation et mobilités	<b>A2.02.3</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Aménagement des voies de circulation (signalétique)	<b>A2.02.4</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Etude du plan de circulation et mobilités	<b>A2.02.5</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Travaux boulevard de la Liberté	<b>A2.02.6</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Requalification du cours Voltaire entre la traversée des Fontaines et le chemin des Rougettes	<b>A2.02.7</b>

	Mirabeau	Mirabeau	Etude du plan de circulation et mobilités	A2.O2.8
	Mirabeau	Mirabeau	Aménagement d'un parking : rue Martial Montagne	A2.O2.9
	Mirabeau	Mirabeau	Connecter les polarités de la commune par une sécurisation (création de ronds-points sur la RD, ralentisseurs sur la D198, sens de circulation)	A2.O2.10
	Mirabeau	Mirabeau	Travaux chemin de la Frangade entre le village et le PEM/carrière	A2.O2.11
O3 Favoriser les modes doux	COTELUB	COTELUB	Aménagement d'un itinéraire cyclable entre la Bonde et La Tour d'Aigues	A2.O3.1
	COTELUB	COTELUB	Valorisation cyclable des chemins communaux (signalisation)	A2.O3.2
	COTELUB	COTELUB	Sensibiliser à la pratique du vélo lors des marchés et dans les écoles	A2.O3.3
	SMAVD	COTELUB	Réalisation d'une voie verte Val de Durance Cadenet - Mirabeau	A2.O3.4
	La Tour d'Aigues	La Tour d'Aigues	Aménager les bords de l'Eze et connecter au centre-bourg	A2.O3.5
	Cadenet	Cadenet	Aménager un jalonnement piéton entre le parking et les pôles d'attractivité	A2.O3.6
	Cadenet	Cadenet	Aménagement de pistes cyclables vers le camping <i>Chemin de la pile</i>	A2.O3.7
	Mirabeau	Mirabeau	Amélioration du cheminement mode doux	A2.O3.8
	Mirabeau	Mirabeau	Aménagement d'un cheminement doux sur la D973 entre le chemin de Chantelle et le Proxi	A2.O3.9

### AMBITION 3 – ENVIRONNEMENT

AXE 3 - METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET POURSUIVRE LES ACTIONS EN COURS				
ORIENTATIONS	MOA	Localisation	ACTIONS	N°
O1 Accélérer la sobriété énergétique	COTELUB	COTELUB	Audit de performance et rénovation énergétique des crèches	A3.O1.1
	ALTE, PNRL, COTELUB	COTELUB	Accompagner dans la rénovation énergétique des logements	A3.O1.2
	COTELUB	La Tour d'Aigues	Réfection du gymnase de La Tour d'Aigues	A3.O1.3

	<b>COTELUB</b>	<b>Cadenet</b>	Réfection du gymnase de Cadenet	<b>A3.O1.4</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Etude cadastre solaire en vue de l'implantation de panneaux photovoltaïques	<b>A3.O1.5</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Etude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de COTELUB	<b>A3.O1.6</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Installation de panneaux solaires sur le gymnase de La Tour d'Aigues	<b>A3.O1.7</b>
	<b>CCPAL-COTELUB</b>		Accompagner la méthanisation	<b>A3.O1.8</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Inciter les pratiques visant la réduction de la consommation énergétique	<b>A3.O1.9</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Mener un plan de gestion des forêts	<b>A3.O1.10</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Installation de composts collectifs dans les espaces publics	<b>A3.O1.11</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Mise à disposition de composts individuels pour les ménages	<b>A3.O1.12</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Plan de prévention des déchets	<b>A3.O1.13</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	<b>A3.O1.14</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits des services techniques municipaux	<b>A3.O1.15</b>
	<b>Mirabeau</b>	<b>Mirabeau</b>	Rénovation énergétique des bâtiments municipaux	<b>A3.O1.16</b>
	<b>Mirabeau</b>	<b>Mirabeau</b>	Mise en place d'une ombrière photovoltaïque sur un parking	<b>A3.O1.17</b>
<b>O2 Préserver l'agriculture et valoriser les ressources locales</b>	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Mener une politique d'acquisition foncière pour maîtriser l'avenir des fonciers agricoles	<b>A3.O2.1</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>COTELUB</b>	Plan de soutien en faveur du circuit court	<b>A3.O2.2</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour maîtriser l'avenir des fonciers agricoles	<b>A3.O2.3</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour maîtriser l'avenir des fonciers agricoles	<b>A3.O2.4</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Adaptation de la cantine scolaire pour mise en œuvre du PAT	<b>A3.O2.5</b>
	<b>Mirabeau</b>	<b>Mirabeau</b>	Intégrer un travail de mise en valeur des produits locaux dans le projet bar/restaurant	<b>A3.O2.6</b>
<b>O3 Aller vers un</b>	<b>COTELUB</b>	<b>Cadenet</b>	Requalification de la ZA de la Meillère à Cadenet	<b>A1.O3.1</b>

<b>aménagement urbain sobre et frugal</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Poursuivre la démarche d'acquisition avec le droit de préemption et de veille foncière	<b>A3.O3.2</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Requalification de Vitifruits après déménagement du Luberon Paysan dans les nouveaux locaux	<b>A3.O3.3</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Portage foncier et démolition d'un garage municipal accueillant la parcelle de l'ancienne entreprise Daunat	<b>A3.O3.4</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Requalification du bâti de l'ancienne MFR	<b>A3.O3.5</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Anticiper le renouvellement urbain du stade Y. Garcin : opération de greffe urbaine et création d'un poumon vert	<b>A3.O3.6</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Aménager la place Jean Jaurès avec des principes frugaux dans les matériaux, les plantations et la mise en oeuvre <b>cf A1.O1</b>	<b>A3.O3.7</b>
	<b>La Tour d'Aigues</b>	<b>La Tour d'Aigues</b>	Préserver les bords de l'Eze avec un aménagement adapté <b>cf A2 O3</b>	<b>A3.O3.8</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Lancer une politique offensive sur la vacance	<b>A3.O3.9</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Anticiper le renouvellement urbain des services techniques	<b>A3.O3.10</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Renouvellement urbain de l'ancienne station essence	<b>A3.O3.11</b>
	<b>Cadenet</b>	<b>Cadenet</b>	Poursuite de la dynamique en cours sur la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics	<b>A3.O3.12</b>
	<b>Mirabeau</b>	<b>Mirabeau</b>	Réaliser une opération de renouvellement urbain exemplaire sur le site de l'école actuelle	<b>A3.O3.13</b>
	<b>Mirabeau</b>	<b>Mirabeau</b>	Réaménager la place du Barry au moyen de principes frugaux (mutualisation des usages, matériaux, végétalisation) <b>cf A1.O1</b>	<b>A3.O3.14</b>

#### AMBITION 4 – TOURISME

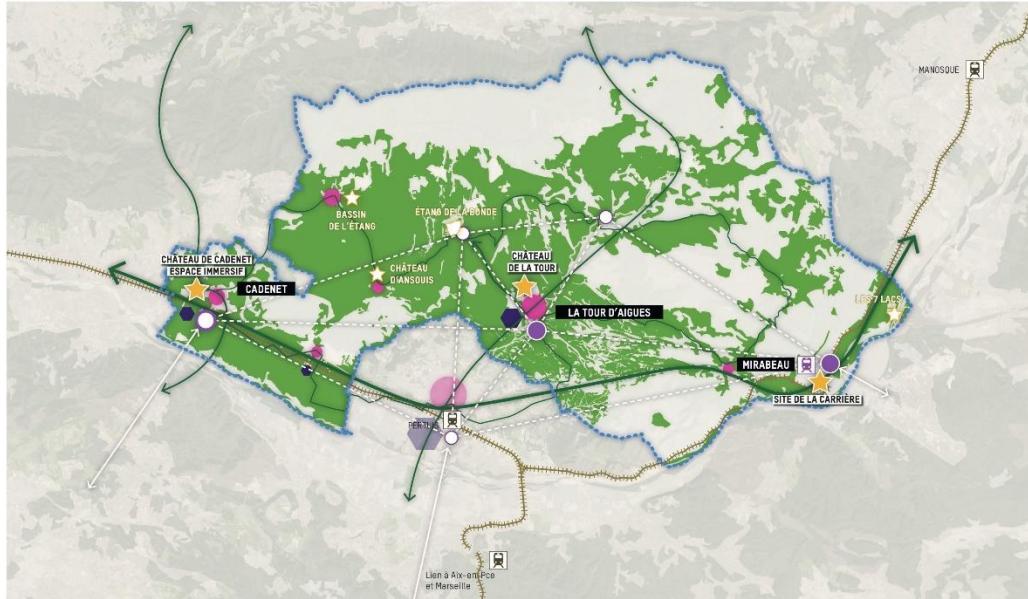
<b>AXE 4 - METTRE EN VALEUR LES HAUTS-LIEUX DU TERRITOIRE POUR LES TOURISTES ET LES HABITANTS DE COTELUB</b>				
<b>ORIENTATIONS</b>	<b>MOA</b>	<b>Localisation</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>N°</b>
	<b>COTELUB</b>	<b>Cadenet</b>	Réaliser un espace immersif (Cadenet)	<b>A4.O1.1</b>

<b>O1</b> <b>Aménager les hauts lieux pour les rendre praticables, visibles et attractifs</b>	COTELUB	Mirabeau	Aménager et rendre accessible le site de la carrière	A4.O1.2
	La Tour d'Aigues	La Tour d'Aigues	Valoriser le château et les remparts du village (lien avec les bords de l'Eze)	A4.O1.3
	Cadenet	Cadenet	Etude historique du site du château	A4.O1.4
	Cadenet	Cadenet	Travaux de sécurisation du front rocheux du site du château	A4.O1.5
	Cadenet	Cadenet	Travaux de sécurisation, d'aménagement de la plateforme médiévale et valorisation du site du château	A4.O1.6
	Cadenet	Cadenet	Réhabilitation du presbytère	A4.O1.7
	Cadenet	Cadenet	Réhabilitation de l'ilot Vivet <i>cf A1 O2</i>	A4.O1.8
<b>O2</b> <b>Mettre en place un réseau de micro-lieux remarquables relais des hauts-lieux</b>	COTELUB	COTELUB	Accompagner la réhabilitation des façades <i>cf A1 O3</i>	A4.O2.1
	La Tour d'Aigues	La Tour d'Aigues	Mettre en place des parcours modes doux patrimoniaux	A4.O2.2
	La Tour d'Aigues	La Tour d'Aigues	Valoriser le musée de la faïence	A4.O2.3
	Cadenet	Cadenet	Maintenir le musée de la vannerie ouvert	A4.O2.4
	Cadenet	Cadenet	Création d'un parcours autour du patrimoine bâti	A4.O2.5
	Cadenet	Cadenet	Création d'un parcours autour de l'osier	A4.O2.6
	Mirabeau	Mirabeau	Valoriser le patrimoine vernaculaire et immatériel de Mirabeau	A4.O2.7
<b>O3</b> <b>Rendre accessibles les hauts-lieux du territoire</b>	COTELUB	COTELUB	Développer une offre d'hébergement pour le tourisme durable d'activité de pleine nature	A4.O3.1
	COTELUB	COTELUB	Maintenir le partenariat avec l'office de tourisme	A4.O3.2
	COTELUB	COTELUB	Valoriser des itinéraires cyclo-touristiques <i>cf A2 O3</i>	A4.O3.3
	La Tour d'Aigues	La Tour d'Aigues	Ouvrir à l'année la cour du château aux habitants <i>cf A1 O1</i>	A4.O3.4
	Cadenet	Cadenet	Travailler sur l'aménagement clair d'accès au site du château (signalétique, voirie) <i>cf A2 O3</i>	A4.O3.5
	Mirabeau	Mirabeau	Créer un parcours entre le centre-bourg et le site de la carrière <i>cf A2 O2</i>	A4.O3.6

## 4.2. Programme d'actions



## — ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE PARTAGÉE & D'UN PLAN D'Actions



COTELUB - DES ACTIONS PVD INSCRITES DANS UN PROJET TERRITORIAL

## METTRE EN VALEUR LES HAUTS-LIEUX DU TERRITOIRE POUR LES TOURISTES ET LES HABITANTS DE COTELUB

- ★ Hauts-lieux actuels du territoire (proposition)
  - ★ Hauts-lieux actuels du territoire à mettre en valeur dans le cadre du dispositif PVD : le site du château de Cœcet, le château de la Tour d'Argues et le site de la carrière à Mirabaud

## STRUCTURER UNE OFFRE DE TRANSPORT ADAPTÉE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

- PEM actuels/en cours de réalisation
  - PEM à renforcer : le PEM de Cadene
  - PEM à créer pour compléter le réseau intercommunal les PEM de la Tour d'Aigues et de Mirabeau

 Gare en service

 Gare à réouvrir : la halte de Mirabeau

## INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LES GRANDS PARCOURS MODES DOUX ET ALTERNATIFS

- ↔ Grands parcours modes doux du territoire (vélo, marche)

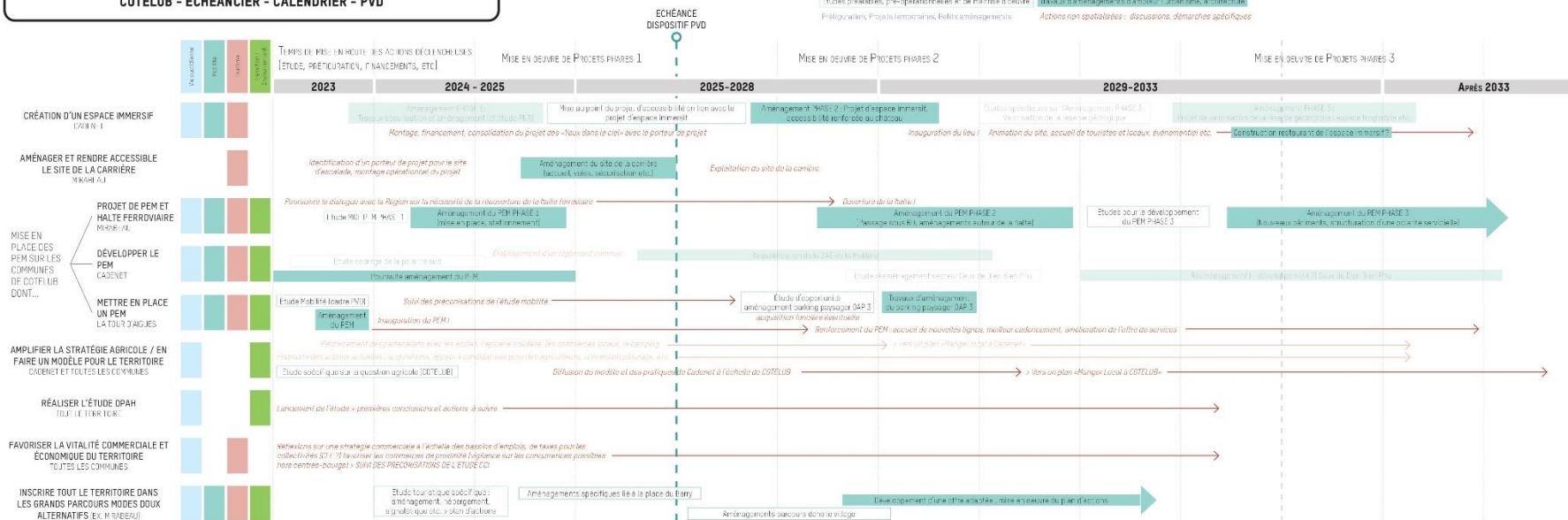
## METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET POURSUIVRE LES ACTIONS EN COURS

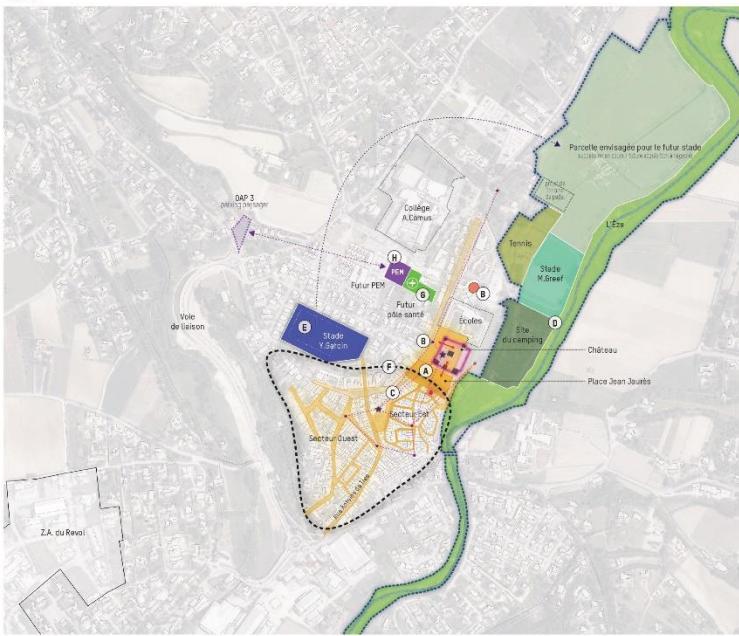
- ## Amplifier la stratégie agricole

## GARANTIR AUX HABITANTS UN CADRE DE VIE ET DES SERVICES DE QUALITÉ

- Favoriser la vitalité commerciale dans les centres-bourgs, au contact de services et équipements de proximité  
➢ Suivre les préconisations de l'étude CCI
  - Permettre le développement de l'activité dans les ZAE du territoire dont réqualification de la ZAE des Meilleures à Cadeneuf  
➢ Réaliser l'étude OPAH pour tout le territoire [non spatialisé, prend en compte tout le périmètre de COTELUB]

COTELUB - ÉCHÉANCIER - CALENDRIER - PVD





#### LA TOUR D'AIGUES - LOCALISATION DES ACTIONS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

## Légende

- PROCÉDÉR À LA REQUALIFICATION DE LA PLACE JEAN JAURÈS
    - Place Jean Jaurès : espace public majeur à mettre en valeur (la place et ses abords)
    - Continuité à valoriser entre la place Jean Jaurès et la cour du château à ouvrir davantage
    - Animer l'espace public par l'implantation d'un point de restauration (bar, restaurant, glacier) directement adressé sur la place (bâtiment communal, 55 place Jean Jaurès)

- #### B/ REQUALIFIEZ LES AUTRES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE

- Espaces publics à réqualifier (secteur ouest et à proximité de la place Jean Jaurès)
  - Espaces publics déjà réqualifiés
  - Équipements publics nécessitant une intervention (réhabilitation, relocalisation)

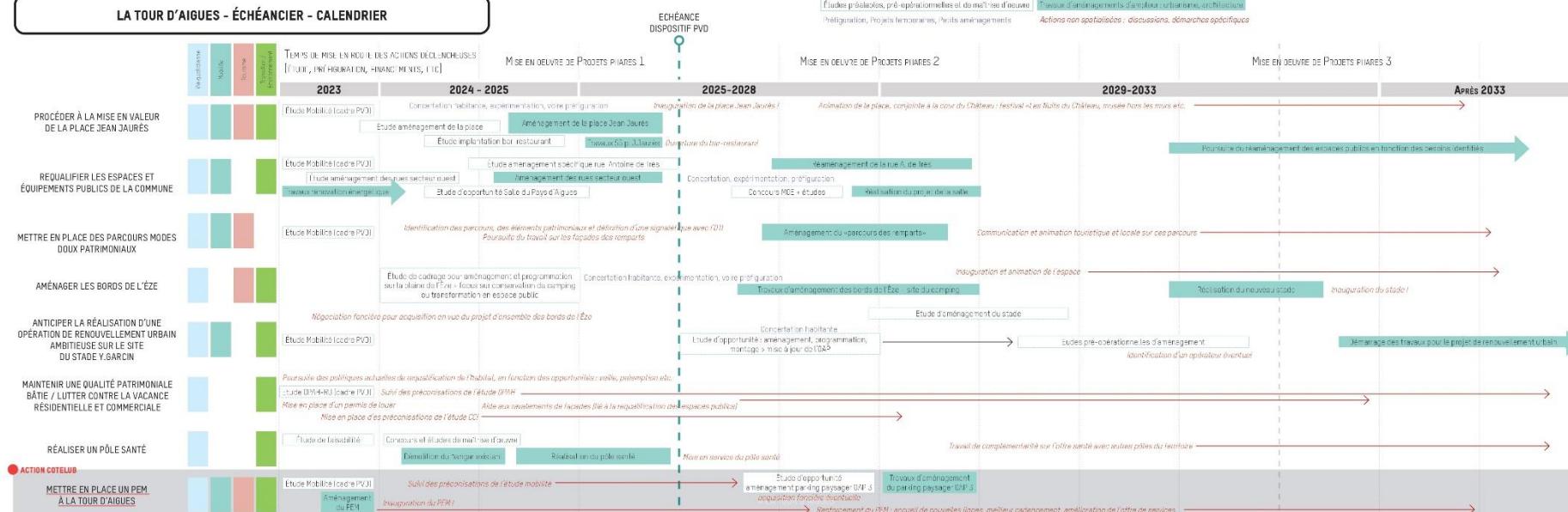
- #### C/ METTRE EN PLACE DES PARCOURS MODES DOUX PATRIMONIAUX

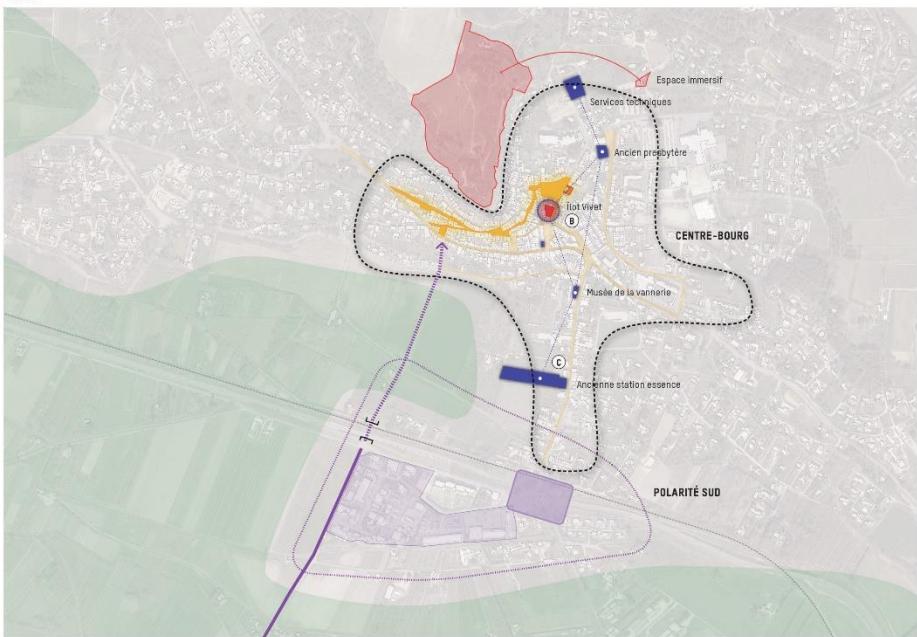
- ★ Éléments patrimoniaux remarquables à mettre en valeur
  - - - ● Parcours patrimoniaux à conforter/créer entre les différents éléments remarquables (à titre indicatif)

- #### D/ AMÉNAGER LES BORDS DE L'ÈZE

- Périmètre pour une réflexion d'ensemble sur l'aménagement des bords de l'Èze
  - L'Èze et sa ripisylve
  - Site du camping : programmation future à arbitrer
  - Stade Maurice Gref : mise en place prochaine d'une pelouse synthétique
  - Terrains de tennis
  - Parcelle envisagée\* pour la réalisation du nouveau stade et de cours de padel  
\*Parcelle privée à acquérir

LA TOUR D'AIGUES - ÉCHÉANCIER - CALENDRIER



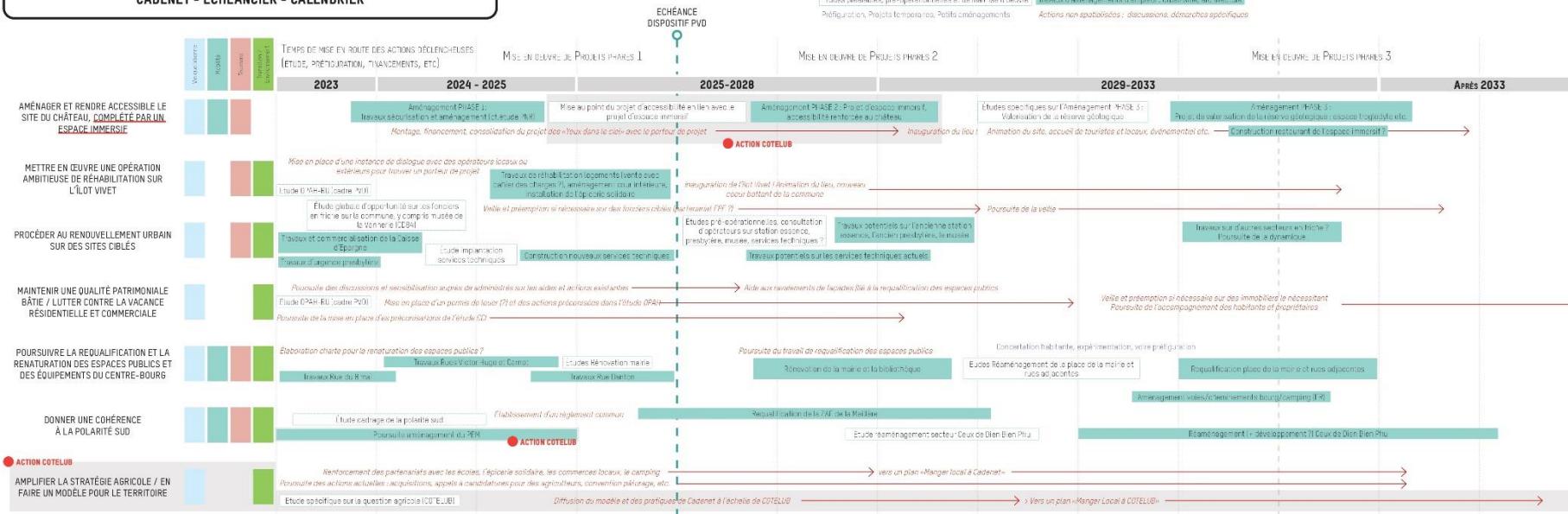


## CADENET - LOCALISATION DES ACTIONS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

## Légende

- A/ AMÉNAGER ET RENDRE ACCESSIBLE LE SITE DU CHÂTEAU COMPLÉTÉ PAR UN ESPACE IMMERSE
- Site du château + site du projet immersif
- B/ METTRE EN ŒUVRE UNE OPÉRATION AMBITIEUSE DE RÉHABILITATION SUR L'ÎLOT VIVET
- Îlot Vivet (logements, épicerie solidaire, espace public)
- C/ PROCÉDER À UN RENOUVELLEMENT URBAIN SUR DES SITES CIBLÉS
- Site à requalifier > mettre en réseau les sites, y compris l'îlot Vivet
- D/ MAINTENIR UNE QUALITÉ PATRIMONIALE BÂTIE / LUTTER CONTRE LA VACANCE RÉSIDENTIELLE ET COMMERCIALE
- Périmètre de veille sur les logements vacants et/ou dégradés
- Périmètre de maintien de la diversité commerciale (PLU)
- E/ POURSUIVRE LA REQUALIFICATION ET LA RENATURATION DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS DU CENTRE-BOURG
- Espaces publics à requalifier
- Espaces publics déjà requalifiés
- Marie et bibliothèque à rénover
- F/ DONNER UNE COHÉRENCE À LA POLARITÉ SUD
- Périmètre de la polarité sud, pour étude de cadrage spécifique
- ZAE la Meillère à requalifier
- Pôle d'Echanges Multimodal en cours d'extension
- G/ AMPLIFIER LA STRATÉGIE AGRICOLE / EN FAIRE UN MODÈLE POUR LE TERRITOIRE
- Emplacements réservés pour étendre ou créer des maillages connectant le bourg au camping
- Plaine agricole de la commune de Cadenet

## CADENET - ÉCHÉANCIER - CALENDRIER



**MIRABEAU - LOCALISATION DES ACTIONS À L'ÉCHELLE DU BOURG**

**Légende**

- A/ FAIRE DE LA PLACE DU BARRY UN ESPACE PUBLIC MAJEUR ET FONCTIONNEL
  - Place du Barry
  - Autres places et espaces publics du village : place de l'Eglise, place de la Fontaine, boulodrome
  - Perimetre de reflexion sur les espaces publics
- B/ FAÇADES ADRESSÉES SUR LA PLACE DU BARRY : ENJEUX DE QUALITÉ PATRIMONIALE ET D'ANIMATION
  - Projet de création d'un bar / structure de restauration avec terrasse
  - Utilisation de la buvette actuelle comme bar avec aménagement d'une terrasse
- C/ FAÇADES ADRESSÉES SUR LA PLACE DU BARRY : ENJEUX DE QUALITÉ PATRIMONIALE ET D'ANIMATION
  - Site envisagé pour le projet de salle des fêtes (+ parking)
- D/ VALORISER LE PATRIMOINE VERNACULAIRE ET IMMATÉRIEL DE MIRABEAU
  - Intégration du patrimoine cinématographique dans les aménagements envisagés
  - Éléments patrimoniaux remarquables à mettre en valeur (église, tournoir, statue, etc.)
- E/ RÉALISER UNE OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN EXEMPLAIRE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE ACTUELLE
  - Site de l'ancienne école
- F/ MAINTENIR UNE QUALITÉ PATRIMONIALE BÂTIE : ANTICIPER UNE ÉVENTUELLE DÉGRADATION DU BÂTI ANCIEN / VACANCE RÉSIDENTIELLE ET COMMERCIALE
  - Perimetre de veille résidentielle
- G/ CONNECTER LES POLARITÉS DE LA COMMUNE
  - Liaisons majeures pour la commune à rendre plus confortables pour les piétons et cyclistes
  - Liaisons à développer / aménager
  - Carefours sur la RD à réqualifier
  - Traversée du village à rendre plus urbaine
- H/ INScrire Mirabeau dans les grands parcours modes doux et alternatifs
  - Grands itinéraires modes doux : GR9, parcours cycle...
  - Action menée par COTELUB

**FOCUS AUTOUR DE LA PLACE DU BARRY**

**MIRABEAU - ÉCHÉANCIER - CALENDRIER**

ACTION	2023	2024 - 2025	2025-2028	2029-2033	APRÈS 2033
FAIRE DE LA PLACE DU BARRY UN ESPACE PUBLIC MAJEUR, ANIMÉ ET FONCTIONNEL	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours
RÉALISER LE PROJET DE SALLE DES FÊTES	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours
VALORISER LE PATRIMOINE VERNACULAIRE ET IMMATÉRIEL DE MIRABEAU	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours
RÉALISER UNE OPÉRATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN EXEMPLAIRE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE ACTUELLE	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours
MAINTENIR UNE QUALITÉ PATRIMONIALE BÂTIE : ANTICIPER UNE ÉVENTUELLE DÉGRADATION DU BÂTI ANCIEN / VACANCE RÉSIDENTIELLE ET COMMERCIALE	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours
CONNECTER LES POLARITÉS DE LA COMMUNE	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours
INSCRIRE MIRABEAU DANS LES GRANDS PARCOURS MODES DOUX ALTERNATIFS	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours
METTRE EN OEUVRE LE PROJET DU PEM ET RÉOUVRIR LA HALTE FERROVIAIRE	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours
AMÉNAGER ET RENDER ACCESSIBLE LE SITE DE LA CARRIÈRE	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	En cours

**Échéances dispositif PVD**

Étapes préalables, pré-opérationnelles et de maturation d'œuvre

Étapes d'ancrage et de finalisation d'espaces publics, architecture

Préfiguration, Projets to moraines, Petits aménagements

Actions non spatialisées : discussions, démarches spécifiques

## Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

---

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

- **L'Etat**

La DDT84 au titre de la délégation territoriale de l'ANCT (pour l'ingénierie et l'accompagnement des projets complexes des collectivités) et la délégation territoriale de l'ANAH (pour l'accompagnement de l'OPAH-RU).

- **Le Département de Vaucluse**

Le Département, au titre de sa compétence en matière de solidarité territoriale et dans le cadre de ses compétences et de ses politiques publiques, pourra apporter son concours aux actions visées par le programme.

Dans la continuité du partenariat établi avec les territoires Petites Villes de Demain en Vaucluse, le Département poursuit désormais son engagement aux côtés des territoires qui élaborent leur Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). L'engagement du Département s'inscrit dans une démarche renforcée et partagée de revitalisation des centres-villes de pôles exerçant des fonctions de centralités déterminantes pour le maintien des services essentiels aux habitants et le développement de l'attractivité des territoires ruraux. Le Département pourra soutenir la mise en œuvre de projets ORT en lien avec les politiques publiques départementales en matière d'habitat, de mobilité, de patrimoine, d'attractivité touristique et de transition écologique. Le Département s'engage à mobiliser dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental.

- **La Banque des Territoires**

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain en mobilisant pour la période 2021-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leurs intercommunalités en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adapté aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, des études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

- **L'AURAV**

L'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse accompagne la Communauté Territoriale dans la définition et la mise en œuvre de ses projets, de ses politiques publiques et dans la réalisation de schémas directeurs de revitalisation des centres-bourgs des « Petites Villes de demain ». En cela, l'AURAV guide COTELUB et ses communes dans la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale en établissant son projet d'Aménagement et de Développement Durable et par la mise en œuvre de son Document d'Orientation et d'Objectifs. Le dispositif PVD et la définition du périmètre ORT s'inscrivent pleinement dans cette dynamique.

- **Le PNRL**

Au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc Naturel Régional du Luberon est un espace vivant et préservé qui s'étend sur 185 000 hectares. Le PNRL incarne des valeurs visant le développement équilibré de son territoire rural, basé sur le respect de son patrimoine naturel, culturel, paysager. Décrit dans la charte révisée 2025-2040, le Parc fixe les nouveaux objectifs et méthodes de travail avec ses membres et partenaires autour de la définition d'un projet commun. De cette façon, le Parc Naturel Régional du Luberon accompagne pleinement les communes du territoire par la mise à disposition de conseils et d'ingénierie pour répondre aux évolutions environnementales, sociétales, économiques et leurs impacts sur leurs patrimoines naturels et culturels, sur leurs paysages et leur cadre de vie.

- **Le CAUE84**

Association d'intérêt public, le CAUE a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Son partenariat avec le Ministère de la Cohésion des territoires signé le 19 septembre 2019 en faveur des « Petites Villes de demain », vise l'apport d'une expertise concernant les problématiques de revitalisation des centres-villes, à travers des actions de conseils, de formation, d'information et de sensibilisation.

- **Les chambres consulaires**

Les chambres consulaires, établissements publics d'Etat, appelées également « établissements publics à caractère économique », sont des partenaires privilégiés dans le cadre de la redynamisation des centres-bourgs. Leurs missions sont d'accompagner les entrepreneurs, veiller aux intérêts des entreprises et de contribuer au développement économique des territoires. La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Vaucluse, sont particulièrement investies dans le programme d'actions Petites Villes de demain et de l'ORT sur le volet commerce.

- **Les architectes des Bâtiments de France et Architectes et Paysagistes Conseils de l'Etat**

L'architecte des Bâtiments de France accompagnera les communes en leur apportant des conseils et en veillant à la préservation des espaces protégés. En appui aux services déconcentrés de l'Etat, les architectes et paysagistes conseils pourront apporter aux communes, pendant la durée de la convention ORT, leur

expertise adaptée aux problématiques du territoire. Les missions et accompagnements seront définis en lien avec COTELUB, autour des enjeux d'urbanisme durable, de mobilité, de paysage, d'habitat, de patrimoine et de transition énergétique et climatique.

---

## Article 6 - Engagements des partenaires

---

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêts, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de La Tour d'Aigues, Cadenet, Mirabeau et leur intercommunalité, s'engagent à apporter une qualité de vie à leurs habitants et territoires alentours, et s'engagent résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La / les commune(s) signataire(s) s'engage(nt) à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La / les commune(s) signataire(s) s'engage(nt) à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services (services déconcentrés et établissements publics), à accompagner

l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population), tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4.

#### 6.4 Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier

complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à adopter.

La Région, via ses cadres d'intervention ou dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Elles devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

## 6.5 Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à adopter.

Le Département, via ses cadres d'intervention ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

## 6.6 Engagements des autres opérateurs publics

Sans objet

## 6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8 Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Le modèle de maquette financière figure en annexe 4.

## Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

---

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté Territoriale Sud Luberon. Il est composé :

- du Président de la Communauté Territoriale Sud Luberon ;
- des Maires des différentes communes ou leurs représentants ;
- la Préfète, en tant que déléguée territoriale de l'ANCT, ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires, en tant que délégué territorial adjoint de l'ANCT, ou son représentant ;
- de la Présidente du Département de Vaucluse, ou son représentant ;
- de la Directrice Générale des Services de la Communauté Territoriale Sud Luberon ;
- du Directeur Général des Services de chacune des communes ou leurs représentants ;
- du Chef de Projet du programme « Petites Villes de Demain ».

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'ANAH, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

## Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

### AMBITION 1 – VIE QUOTIDIENNE / CADRE DE VIE

#### Garantir aux habitants un cadre de vie et des services de qualité

Orientations stratégiques	Objectif	Indicateur
<b>O.1 Donner accès à des espaces publics paysagers et qualitatifs</b>	Améliorer la vitalité des espaces publics	- Nb de stationnements voitures sur les places centrales - Surfaces m <sup>2</sup> végétalisées - Nb d'arbres plantés - Indicateur d'occupation de l'espace public par les usagers - Montant en € investi pour l'aménagement des espaces publics - Surface en m <sup>2</sup> aménagée
<b>O2. Proposer une offre de logements adaptée à la population</b>	Lutter contre l'habitat dégradé et la vacance, améliorer la qualité énergétique de l'habitat, adapter les logements aux besoins des personnes âgées	- Nb de logements rénovés - Nb de logements indignes et insalubres - Nb de logements sur le marché - Nb de biens sans maître
	Procéder à des opérations de renouvellement urbain en centre-bourg	- Nb de logements locatifs sociaux - Nb de logements sur le marché
	Mettre en place une stratégie d'hébergement touristique	- Nb d'offres d'hébergements - Nb de résidences secondaires - Nb de locations saisonnières
<b>O.3 Assurer l'accès aux équipements publics et</b>	Structurer l'offre sports / loisirs / jeunesse	- Nb d'associations sportives - Nb de pôles sportifs - Nb d'équipements réhabilités

<b>aux services de proximité</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'équipements petite enfance</li> <li>- Nb d'équipements culturels</li> <li>- Nb de places en crèche</li> </ul>
	Rapprocher les équipements et les services des centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'équipements de santé</li> <li>- Nb de services de santé</li> <li>- Temps en minutes d'accès médian routier aux différents services</li> <li>- Nb de panneaux de signalisation</li> <li>- Nb de stationnements à proximité des équipements et services</li> </ul>
	Favoriser la vitalité commerciale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone de chalandise des commerces en minutes</li> <li>- Nb de commerces</li> <li>- Nb de commerces rénovés</li> <li>- Nombre de vitrines/façades commerciales réhabilitées</li> <li>- nb de label éco-défi décernés</li> <li>- Nb d'emplois créés</li> <li>- Taux d'occupation en m<sup>2</sup> des zones d'activité</li> <li>- Nb de commerces éphémères / boutiques à l'essai</li> <li>- Nb de coworking/tiers-lieux</li> </ul>

## AMBITION 2 – MOBILITE

### Structurer une offre de transport adaptée aux besoins du territoire

Orientations stratégiques	Objectif	Indicateur
<b>O1. Donner accès au territoire, Structurer ses portes</b>	Améliorer les connexions entre COTELUB et les pôles d'emplois / territoires limitrophes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de PEM</li> <li>- Nb de places de stationnement</li> <li>- Nb de places occupées par les véhicules</li> <li>- Nb de lignes de TC en direction des pôles d'attractivité</li> <li>- Réouverture de la halte ferroviaire de Mirabeau</li> </ul>
<b>O2. Dessiner une armature multimodale</b>	Offrir des alternatives à l'autosolisme en vue d'une mobilité plus durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de ligne de TC</li> <li>- Fréquence de service des TC (horaires)</li> <li>- Nb de communes desservies en TC</li> <li>- Nb d'inscriptions à Rézo Pouce</li> <li>- Nb de véhicules stationnés sur les aires de covoiturage</li> <li>- Nb de demandes TAD</li> </ul>
	Améliorer le réseau viaire des centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb en km de voirie aménagé</li> <li>- Nb de stationnement</li> <li>- Nb de panneaux de signalisation</li> <li>- Surface en km<sup>2</sup> de zone de rencontre</li> </ul>
<b>O3. Favoriser les modes doux</b>	Aménager des espaces publics attrayants pour les modes doux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant investi dans le mobilier urbain</li> <li>- Surface en m<sup>2</sup> végétalisée</li> </ul>

	Aménager des parcours modes doux confortables entre les polarités des communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de km d'itinéraires cyclables</li> <li>- Nb en km de voie verte</li> <li>- Nb de km aménagé favorisant le cheminement – doux en zone urbaine</li> <li>- Nb de places de stationnement vélo</li> <li>- Nb de panneaux de signalisation</li> </ul>
	Limiter la place de la voiture et du stationnement dans l'espace urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de stationnements sur les places centrales</li> <li>- Surface en km<sup>2</sup> de zone de rencontre ou piétonne</li> </ul>
	Sensibiliser à la pratique du vélo	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'interventions et d'événements de sensibilisation</li> </ul>

### AMBITION 3 – ENVIRONNEMENT

Mettre en œuvre la politique de transition écologique et poursuivre les actions en cours

Orientations stratégiques	Objectif	Indicateur
<b>O1. Accélérer la sobriété énergétique</b>	Réduire et compenser les consommations énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateur de consommation énergétique</li> <li>- Nb de bâtiments rénovés</li> <li>- Taux d'équipement LED éclairage public</li> </ul>
	Développer de nouvelles énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surface en m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques</li> <li>- Nb en Kw produit par l'énergie photovoltaïque</li> <li>- Nb d'unités publiques de méthanisation créées</li> </ul>
	Eduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'interventions et d'événements de sensibilisation</li> <li>- Nb de privés accompagnées dans leur projet de rénovation énergétique (ménages, commerces)</li> </ul>
	Valoriser les biodéchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de composts collectifs installés dans les espaces publics</li> <li>- Nb de composts individuels distribués</li> <li>- Nb d'interventions et d'événements de sensibilisation</li> <li>- Tonnage en m<sup>3</sup> des déchets collectés</li> </ul>
<b>O.2 Préserver l'agriculture et valoriser les ressources locales</b>	Engager un travail avec la SAFER pour la préservation de l'agriculture du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'acquisitions foncières</li> <li>- Nb de maraîchers</li> <li>- Nb d'emplois dans le secteur agricole</li> </ul>
	Trouver / créer des lieux de vente de produits locaux pour tous dans les bourgs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de dispositifs circuits courts</li> </ul>
<b>O.3 Aller vers un aménagement urbain sobre et frugal</b>	Identifier et agir sur les dents creuses et la vacance avant d'étendre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de vacance</li> <li>- Nb de friches</li> <li>- Nb de logements créés</li> <li>- Nb de réhabilitation</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des acquisitions réalisées</li> <li>- Nb portages fonciers</li> </ul>
	Mener des opérations de renouvellement urbain en vue d'améliorer l'attractivité et la cohérence en centre-bourg	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montant investi en € réhabilitation</li> </ul>
	Aménager de manière frugale les espaces publics du territoire (économie de moyens, désimperméabilisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surfaces désimperméabilisées</li> <li>- Surfaces en m<sup>2</sup> végétalisées</li> <li>- Indicateurs d'ilot de fraicheur</li> <li>- Indicateurs utilisation des matériaux locaux</li> <li>- Nb d'arbres plantés</li> </ul>

## AMBITION 4 – TOURISME

### Mettre en valeur les hauts-lieux du territoire pour les touristes et les habitants de COTELUB

Orientations stratégiques	Objectif	Indicateur
<b>O1. Aménager les hauts-lieux pour les rendre praticables, visibles et attractifs</b>	Préserver, sécuriser et réhabiliter les hauts lieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de sites réhabilités</li> <li>- Montant en € investi dans les travaux d'aménagement</li> </ul>
	Valoriser les hauts-lieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de sites ouverts au public</li> <li>- Nb de panneaux d'information</li> <li>- Nb de panneaux de signalisation</li> </ul>
<b>O.2 Mettre en place un réseau de micro-lieux remarquables relais des hauts-lieux</b>	Créer des parcours patrimoniaux dans les centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de façades réhabilitées</li> <li>- Nb de panneaux d'information</li> <li>- Nb de parcours patrimoniaux</li> <li>- Nb de patrimoines bâties réhabilités</li> <li>- Nb de visiteurs (villages/musées/petits patrimoines)</li> </ul>
	Mettre en valeur le patrimoine immatériel du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de participants aux manifestations/événements</li> </ul>
<b>O.3 Rendre accessibles les hauts-lieux du territoire</b>	Donner accès aux hauts-lieux à tous les publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de stationnements créés</li> <li>- Nb de km de voiries aménagé pour accéder au site</li> </ul>
	Aménager des connexions claires entre les sites patrimoniaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de partenariat avec l'OT</li> <li>- Nb d'hébergements touristiques</li> </ul>

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

## Article 10 – Utilisation des logos

---

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique respective, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

---

## Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

---

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

---

## Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

---

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

---

## Article 13 - Résiliation du programme

---

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

---

## Article 14 – Traitement des litiges

---

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nîmes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

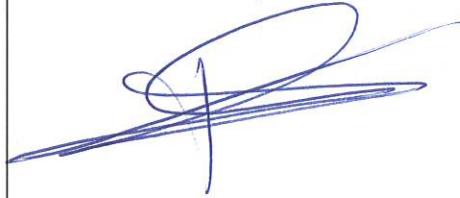
En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction compétente.

Signé à La Tour d'Aigues le 27 juin 2023,

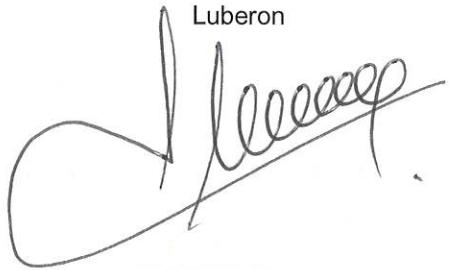
Violaine DEMARET  
Préfète de Vaucluse

P/o Christine TRACQUES  
Sous-préfète d'Aigues  
Gard

Dominique SANTONI  
Présidente du Département de Vaucluse



Robert TCHOBDRONOVITCH  
Président de la Communauté Territoriale Sud  
Luberon



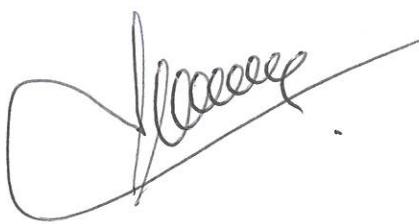
François-Xavier GUI SPENGLER  
Maire de La Tour d'Aigues



Jean-Marc BRABANT  
Maire de Cadenet



Robert TCHOBDRONOVITCH  
Maire de Mirabeau



---

## Liste des annexes

---

**Annexe 1 – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la Communauté Territoriale Sud Luberon (21 janvier 2022)**

**Annexe 2 – Projet de Territoire (2021)**

**Annexe 3 – Les secteurs d'intervention de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**

**Annexe 4 – Maquette financière**

**Annexe 5 – Fiches actions**

**Annexe 6 – Diagnostic problématisé « accompagnement à l'élaboration d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions »**

**Annexe 7 – Rapport final « accompagnement à l'élaboration d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions »**

**Annexe 8 – Schéma des plans d'actions et échéanciers**